

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

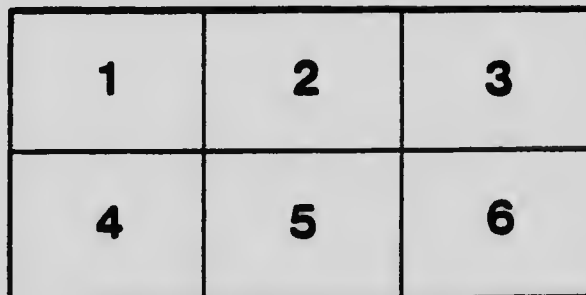
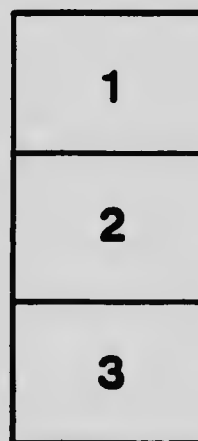
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

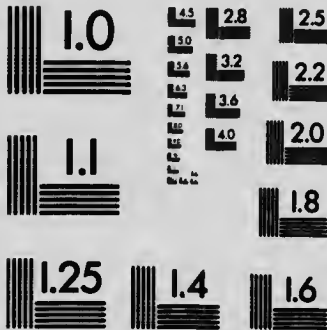
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

CUPS/SPOC
Nat. Lib/Bib.nat
D1-1-99/ PD62/1411

1 GEORGE V

DOCUMENT PARLEMENTAIRE no 35a

A. 1911

RAPPORT

DU

GÉNÉRAL SIR JOHN FRENCH, G.C.B., G.C.O.V., C.C.M.G.,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TROUPES IMPÉRIALES

SUR

SON INSPECTION DES TROUPES CANADIENNES

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1911

[N° 35a—1911]

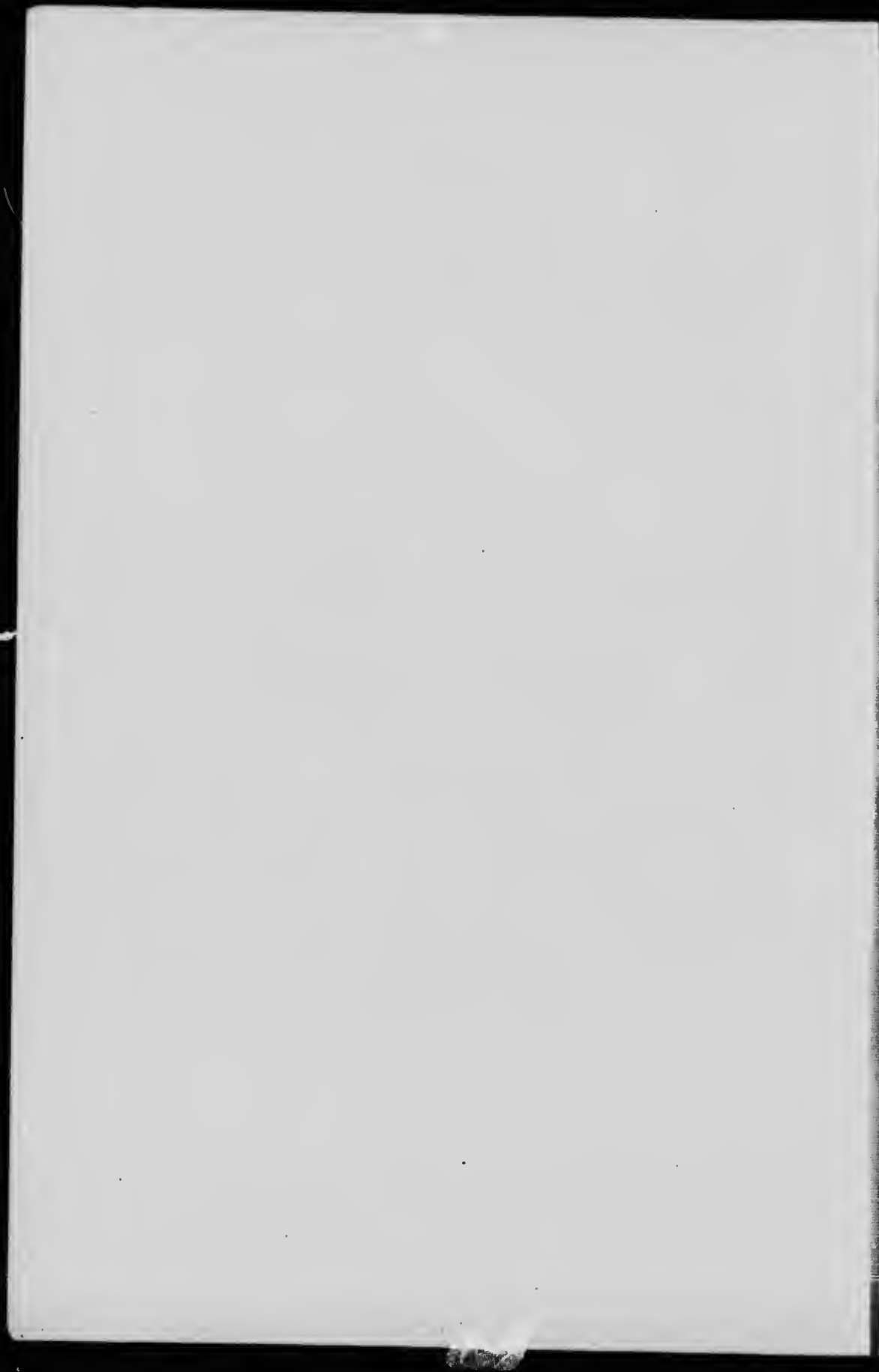


TABLE DES MATIERES

RAPPORT—	PAGE.
Partie I—Région orientale du Canada—	
Organisation.	7
Mobilisation.	9
Instruction en temps de paix.	10
Tir au canon, tir au fusil et champs de tir.	13
Terrains de campement et salles d'exercices.	14
Commandement et état-major.	15
Collège militaire royal.	19
Officiers de régiments.	21
Sous-officiers et soldats.	22
Chevaux.	22
Armement et munitions.	24
Services administratifs.	25
Forteresses et postes armés.	25
Ecoles d'instruction.	26
Etablissements manufacturiers.	26
Partie II—Région occidentale du Canada.	27
Partie III—Récapitulation.	30
ANNEXE A—	
Itinéraire.	32
ANNEXE B—	
Appréciation des litions stratégiques, géographiques, topographiques et autres qui o crait au problème de la défense de la frontière (de nature confidentielle, non imprimée).	
ANNEXE C—	
Organisation proposée des troupes existantes, région orientale du Canada.	33
ANNEXE D—	
Nombre de chevaux dont a besoin la milice canadienne.	39



RAPPORT

DU

GENERAL SIR JOHN FRENCH, G.C.B., G.C.O.V., C.C.M.G.,**INSPECTEUR GENERAL DES TROUPES IMPERIALES**

SUR

SON INSPECTION DES TROUPES CANADIENNES

OTTAWA, le 5 juillet 1910.

A l'honorable sir FREDERICK BORDEN, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc.

Ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément aux instructions que j'avais reçues du Conseil de l'Armée Impériale, je me suis embarqué pour le Canada le 13 mai et que je suis arrivé à Québec vendredi matin, le 20 du même mois.

Je vous annonçai mon arrivée par télégramme, le 20 mai. En débarquant du paquebot "Victorian" je rencontrai le major général sir Percy Lake, inspecteur général de la milice canadienne, qui me fit part verbalement de vos désirs et me communiqua vos instructions.

Sir Percy me remit un itinéraire, comprenant une série d'inspections des troupes permanentes et de la milice du Canada, que vous désiriez que je fisse. Ma tournée devait couvrir la région orientale aussi bien que la région occidentale du Canada et je devais aussi visiter la forteresse de Halifax, le collège militaire royal et d'autres établissements où je pourrais juger du mode d'instruction et du degré de suffisance des corps de la milice canadienne.

Une copie de cet itinéraire se trouve à l'annexe "A" du présent rapport.

D'après les instructions que vous m'avez données, j'ai compris que vous désiriez que je vous soumise un rapport complet sur la condition de la milice canadienne, que je vous fisse savoir si elle était en état ou non de maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays, de protéger les frontières du Canada contre toute attaque ou de fournir des détachements pour secourir d'autres parties de l'empire dans le cas où le gouvernement fédéral jugerait à propos de suivre le précédent qu'il a établi lors de la guerre dans l'Afrique du Sud. Parmi tout cela, le rôle le plus important que la milice ait à jouer est de défendre le Canada contre les attaques par terre. Des troupes qui sont assez bien organisées et assez bien dressées pour pouvoir tenir la frontière à l'abri du danger seront aussi en position de prêter main-forte à l'armée impériale ou de maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays.

A ce sujet, j'attirerai particulièrement votre attention sur le paragraphe 15, partie II, du mémoire soumis par le chef de l'état-major général impérial "Propo-

1 GEORGE V, A. 1911

sitions pour l'organisation des forces militaires de l'empire de manière à assurer leur coopération effective en cas de guerre", et sur l'annexe "B" du même mémoire, où le Canada donne son adhésion aux principes qui y sont énoncés. En ce qui concerne la première proposition contenue dans le paragraphe 15 susmentionné, il paraîtrait que la défense du Canada contre toute attaque venant de l'extérieur constituerait naturellement "le rôle essentiel" dans un système de défense général à assigner à chaque partie de l'empire.

Par conséquent, dans tout le cours du présent rapport le fait de pouvoir défendre les frontières du Canada sur terre a été le critérium d'après lequel j'ai formé mon jugement sur la condition de votre milice.

Comme base pour les commentaires et les recommandations contenus dans le présent rapport, j'ai rédigé un mémoire confidentiel au sujet des conditions stratégiques, géographiques, etc., qui me paraissent intimement liées au problème de la défense des frontières.

Un précis de ce document confidentiel se trouve à l'annexe "B" du présent rapport.

Comme l'organisation militaire est centralisée dans la région orientale du Canada, je parle surtout de cette partie du pays, mais j'ai divisé mon rapport comme suit:—

Partie I.—Région orientale du Canada.

Partie II.—Région occidentale du Canada.

Partie III.—Récapitulation.

PARTIE I.—REGION ORIENTALE DU CANADA.

J'exprimerai mes vues sous les rubriques suivantes:—

- (A)—Organisation.
- (B)—Mobilisation.
- (C)—Instruction en temps de paix.
- (D)—Tir au canon, tir au fusil et champs de tir.
- (E)—Terrains de campement et salles d'exercices.
- (F)—Commandement et état-major.
- (G)—Collège militaire royal.
- (H)—Officiers de régiments.
- (I)—Sous-officiers et soldats.
- (J)—Chevaux.
- (K)—Armement et munitions.
- (L)—Services administratifs.
- (M)—Forteresses et postes armés.
- (N)—Ecoles d'instruction et établissements manufacturiers.

(A)—ORGANISATION.

Un bon système d'organisation est la pierre angulaire d'une armée.

A moins que le système adopté par les autorités fédérales ne soit basé sur une juste appréciation des traits caractéristiques du pays et des exigences de la guerre moderne, il y aura certainement une déperdition de forces et de ressources et les habitants du Canada n'en auront pas pour leur argent.

Le succès dans la guerre dépend aujourd'hui plus que jamais de la coopération harmonieuse des différentes armes du service—cavalerie, artillerie, génie et infanterie—et de l'appui mutuel qu'elles peuvent se prêter les unes aux autres.

Or, cette coopération n'est possible qu'en autant que chaque unité possède une connaissance parfaite et intime des autres, et pour en arriver à cela, il faut que l'organisation des troupes en temps de paix soit assimilée à celle qu'exige le service actif en temps de guerre.

Pour ces raisons, je suis fortement d'opinion que l'établissement d'un bon système d'organisation est absolument nécessaire pour rendre une armée capable de faire la guerre avec succès et qu'aucun degré de supériorité dans le physique, dans l'armement ou dans les aptitudes individuelles chez les commandants, parmi les membres de l'état-major ou parmi les corps de troupes ne saurait compenser cela.

Je ne suis pas sans ignorer les obstacles qu'a rencontrés jusqu'ici la milice canadienne, mais je me crois obligé de dire carrément que, après une étude approfondie du problème, je suis convaincu que votre système actuel d'organisation ne remplit pas les conditions ci-dessus, pour les raisons suivantes:—

(a) Il y a une trop grande disproportion entre les diverses armes du service.

Par exemple, les cadres d'infanterie et de grosse artillerie sont plus nombreux qu'il n'est nécessaire, tandis que l'artillerie de campagne est d'au moins 50 pour 100 au-dessous de la proportion pour laquelle elle devrait entrer. Il n'y a qu'une seule batterie d'obusiers de campagne et les services du génie et de l'intendance sont beaucoup trop faibles.

1 GEORGE V, A. 1911

Il en est de même de la distribution des troupes. Chaque comté ou chaque province devrait contribuer sa quote-part des diverses armes; or il paraîtrait qu'une partie du pays fournit exclusivement des troupes à cheval, une autre de l'infanterie, une autre de l'artillerie, et ainsi de suite.

Je sais que de grandes difficultés existent, mais elles ne sont assurément pas insurmontables et l'on doit mettre tout en œuvre pour les aplanir puisqu'il s'agit de la sécurité du Canada.

Au point de vue numérique, je crois que les cadres sur le pied de guerre, tels que fixés, sont suffisants, mais il faudrait qu'il y eût une juste proportion entre les diverses armes du service et qu'un système efficace d'organisation fût établi.

Je ferai remarquer qu'il y a un écart considérable entre les effectifs tels qu'ils existent actuellement et les effectifs sur le pied de paix tels que fixés, et je désire me prémunir contre tout malentendu en disant que, si je suis d'opinion que les cadres actuels suffisent au point de vue numérique, je considère d'autre part qu'il est absolument essentiel que les effectifs sur le pied de paix soient maintenus et que des mesures devraient être prises pour avoir constamment en disponibilité le nombre d'hommes dont on aurait besoin lors d'une mobilisation.

(b) Je sais que les plans actuels pourvoient à la formation et à la mobilisation de certaines divisions en cas de guerre.

D'après ces plans, des troupes qui n'auraient fait le service ensemble comme corps organisé, en temps de paix, seraient subitement concentrées en une organisation à laquelle elles seraient tout à fait inaccoutumées et placées sous les ordres d'un état-major et de commandants qui n'auraient pas suffisamment de pratique dans la direction d'une unité ainsi composée.

Les troupes qui vont camper tous les ans constituent des groupes hétérogènes sans aucune organisation dans la formation des diverses armes.

Les diverses armes ne paraissent pas coopérer ensemble à un degré suffisant, et par conséquent les commandants et les officiers d'état-major n'ont aucune expérience dans la direction des régiments avec lesquels, quelques jours après la déclaration de guerre, ils auraient à faire face à des troupes bien dressées dans un pays très boisé qui leur serait inconnu.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de cultiver l'esprit d'entente mutuelle parmi tous les corps de troupes composant une division de guerre, et l'on ne pourra en arriver là qu'en assimilant l'organisation sur le pied de paix à l'organisation sur le pied de guerre.

La milice du Canada se compose d'hommes pleins de bonne volonté et d'énergie, qui tiennent à se perfectionner autant que possible dans l'art militaire, et il semble quelque peu illogique de contrecarrer leurs efforts patriotiques et loyaux en les organisant d'une manière défectueuse. Comme exemple du manque d'organisation qui s'accuse partout, et qui mène à l'extravagance et à une perte de forces, je dirai qu'à deux de mes inspections j'ai vu à la parade ce que l'on appelait des régiments à "double bataillon". L'entier effectif de ces régiments n'était pas égal à celui de quelques-uns des bataillons simples, et cependant chacun des deux bataillons dont ils étaient composés avait le même état-major et le même personnel d'officiers et de sous-officiers que ceux fixés pour un régiment simple.

La question du commandement et de l'état-major est d'une telle importance dans toutes les organisations militaires modernes que je crois devoir en faire le sujet d'un chapitre séparé, mais je ferai remarquer ici que l'état de choses qui existe à l'heure qu'il est rendrait tout à fait impossibles une rapide mobilisation et une prompt action, qui sont un élément si vital dans la défense des frontières du Canada, et paralyserait complètement les efforts que l'on déploierait pour protéger le pays au début des hostilités.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Le système d'organisation sur le pied de guerre que je recommande pour les troupes fédérales est indiqué à l'annexe "C" du présent rapport. Je suis d'opinion que ce système devrait être graduellement adopté pour toute la milice et que l'organisation sur le pied de paix devrait y être assimilée.

(B)—MOBILISATION.

Il ne suffit pas qu'une armée soit bien organisée, mais il faut de plus qu'elle puisse être facilement et rapidement mobilisée.

Afin de rendre efficace le système actuel d'après lequel les effectifs des unités sur le pied de paix sont portés sur le pied de guerre, je suis d'opinion qu'une plus étroite surveillance devrait être exercée sur les "rôles de service" tenus par les commandants des unités, et pour pouvoir juger si ce système donnera les résultats que l'on en attend il faudrait qu'une mobilisation "d'essai" eût lieu périodiquement sans qu'il fût nécessaire de mettre en campagne toutes les unités à la fois.

Des armes, des articles d'habillement et d'équipement devraient être déposés dans des magasins de mobilisation aux quartiers généraux des régiments. Je comprends que cela se fait graduellement, mais j'insisterai fortement sur la nécessité d'accélérer le plus possible ce très important service, sans lequel une prompte mobilisation serait impossible.

Tout système de défense, pour être effectif, doit comprendre des points de concentration pour les diverses unités, conformément à un plan de campagne bien conçu et parfaitement mûri.

Il ne paraît pas y avoir à l'heure qu'il est des "horaires de mobilisation" non plus que des "horaires de trains", et le transport des troupes à leurs diverses destinations se ferait, en l'absence de ces horaires, dans la plus grande confusion.

Je recommande fortement que l'on institue un "Conseil des chemins de fer", que présiderait le chef de l'état-major général et dont feraient partie les gérants ou représentants des principales compagnies de chemins de fer du Canada.

Les sujets suivants, qui ne paraissent pas avoir reçu jusqu'ici l'attention voulue, devraient être mis à l'étude le plus tôt possible par le département de mobilisation si l'on veut se tenir prêt à la guerre:—

(1) Organisation des services de transport, d'approvisionnement, de ravitaillement et de santé sur le pied de guerre.

(2) Organisation de lignes de communication.

(3) Arrangements pour l'instruction des hommes composant les détachements et les renforts.

(4) Fourniture de chevaux de remonte et dressage de ces chevaux.

(5) Inspection des magasins de mobilisation.

Pour un pays situé comme l'est le Canada, il est évident que, pour lui donner le temps de développer ses ressources latentes pour sa défense, les troupes organisées que l'on a actuellement devraient être prêtes à entrer en campagne dès le début des hostilités. En d'autres termes, leur mobilisation devrait pouvoir se faire aussi rapidement que possible.

Il est tout aussi évident que ceux qui ont à prendre les mesures voulues pour assurer une prompte mobilisation, qui sont chargés de trouver les moyens de transporter, d'approvisionner et d'équiper les troupes, de rédiger les règlements et les instructions nécessaires à cet égard et de dresser des tableaux indiquant l'équipement de guerre de toutes les unités, ont une très lourde besogne à accomplir.

Dans l'armée impériale, pour le Royaume-Uni seul, cette besogne a absorbé l'attention de 5 ou 6 officiers pendant près de 20 ans, et à l'heure qu'il est tous les officiers de l'armée—tant ceux de l'état-major que ceux des régiments—s'occupent

1 GEORGE V, A. 1911

constamment de la chose, cette branche du service étant maintenant tout à fait décentralisée. Une grande partie du travail ainsi accompli peut servir pour la gouverne des officiers canadiens et le problème à résoudre est, dans l'ensemble, plus simple pour le Canada. Mais il n'en est pas moins vrai que le nombre des officiers disponibles pour ce service au quartier général de la milice et dans les divers districts militaires est actuellement et a apparemment toujours été beaucoup trop faible. D'après ce que je puis voir, la préparation d'un plan de mobilisation se prêtant aux conditions actuelles exigerait l'attention constante, pendant quelques années, d'au moins deux officiers de l'état-major général et d'un officier du personnel administratif dans chaque district militaire. Une fois le plan arrêté, il est probable que l'on pourrait se dispenser des services de deux des officiers au quartier général, mais, afin d'éviter toute perturbation dans les arrangements qui auraient été faits pour une mobilisation, il faudrait que les autres officiers additionnels fussent maintenus en permanence à leurs postes. Le personnel qu'il y a à l'heure qu'il est au quartier général et dans les circonscriptions me paraît être tout à fait insuffisant, au point de vue numérique, pour résoudre les nombreux problèmes qui se présentent.

Je comprends qu'il s'agit d'avoir 100,000 hommes immédiatement disponibles dans la 1re ligne de défense, avec les rouages nécessaires pour lever et organiser un autre contingent de 100,000 hommes dans la 2me ligne, et je suppose que l'on ne se propose pas de dévier de cette politique. Or, l'on ne pourra en arriver là qu'en autant que des arrangements définitifs seront faits pour une mobilisation et que la fourniture immédiate du matériel de guerre nécessaire sera assurée. A l'heure qu'il est, il ne serait possible de mettre la milice en état d'entrer en campagne qu'après qu'un espace de temps considérable se serait écoulé.

Les préparatifs de mobilisation sont d'une très grande importance et ce qu'ils coûtent est de peu de chose comparé aux autres dépenses militaires, pourvu qu'une politique définie et uniforme soit poursuivie.

(C)—INSTRUCTION EN TEMPS DE PAIX.

Avant d'exprimer une opinion quant au degré de suffisance atteint par les troupes canadiennes et à l'instruction qui leur est donnée, je crois devoir énumérer brièvement les occasions que j'ai eues de juger de cela de visu.

Voici quelles sont les inspections que j'ai faites:—

Le 21 mai, les 8me et 9me régiments de la 20me brigade d'infanterie exécutèrent des manœuvres au camp de Lévis, près de Québec.

Le 25 mai, les dragons royaux canadiens firent une reconnaissance dans les environs de Toronto.

Le 26 mai, les 13me et 91me régiments firent quelques exercices dans leurs salles, à Hamilton.

Le 1er et le 2 juin, le 14me régiment d'infanterie et l'artillerie à cheval royale canadienne exécutèrent des manœuvres à Kingston.

Le 4 juin, les gardes à pied du gouverneur général et le 43me régiment exécutèrent un plan "d'attaque et de défense" dans les environs d'Ottawa.

Du 8 au 10 juin, le régiment royal canadien fit des manœuvres pour la défense de la forteresse de Halifax et l'artillerie de place royale canadienne mit ses canons en action contre une attaque de nuit par des contre-torpilleurs représentés par des transports de l'Etat.

Le 15 et le 16 juin, je vis les 1re et 2me brigades de cavalerie et les 3me, 4me et 5me brigades d'infanterie à l'exercice et à la manœuvre à Niagara-sur-le-Lac.

Le 18 juin, les 6me, 7me et 8me brigades d'infanterie exécutèrent diverses manœuvres sous les ordres du colonel S. Hughes, à Kingston.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Le 20 juin, au camp de Petawawa, la 3^{me} brigade de cavalerie fit de l'exercice et les 2^{me} et 8^{me} brigades de l'artillerie de campagne canadienne exécutèrent des manœuvres et firent l'exercice du feu en campagne.

A en juger par tout ce que j'ai pu voir, les troupes permanentes ont atteint un degré de suffisance satisfaisant.

A mon avis, leur effectif sur le pied de paix n'est pas suffisant pour leur permettre d'exercer la surveillance voulue par l'instruction des miliciens et de parvenir elles-mêmes à cette perfection dans l'art militaire qui devrait se rencontrer dans le petit groupe de soldats réguliers que possède le Canada.

Pour cette raison et pour les autres motifs énoncés dans le présent rapport, je crois que, (aussitôt qu'il y aura des fonds disponibles) le régiment des dragons royaux canadiens devrait être augmenté d'un escadron et qu'une batterie devrait être ajoutée à l'artillerie à cheval royale canadienne.

Je ne puis clore mes remarques sur l'instruction des hommes de la troupe permanente sans exprimer mon admiration pour la manière dont les batteries A et B de l'artillerie à cheval royale canadienne ont fait la manœuvre, à Kingston, sous les ordres du lieutenant-colonel Burstall, le 2 juin. L'artillerie de campagne canadienne a atteint un degré de suffisance qui, étant données les circonstances dans lesquelles elle fait le service, m'a beaucoup étonné, et il n'y a pas de doute que cela est dû dans une certaine mesure aux efforts que déploie cet habile officier pour la faire progresser.

Quant à la milice canadienne, la première conclusion à laquelle j'en suis venu après l'avoir vue à l'œuvre, c'est qu'il y a absence d'uniformité dans le degré de suffisance qu'elle a atteint.

Quelques unités sont bien en avant des autres, et dans un même corps de troupes l'on peut voir des différences considérables.

Ce que je dis là ne s'applique pas autant à l'artillerie de campagne qu'à la cavalerie et à l'infanterie.

Des 9 régiments de cavalerie que j'ai vus dans la région orientale du Canada deux seulement m'ont paru avoir atteint un degré de suffisance proportionné à ce qu'ils possèdent en fait d'hommes et de chevaux et aux avantages qu'ils ont eus pour se perfectionner.

J'ai été beaucoup frappé du haut degré de suffisance atteint par les deux brigades d'artillerie de campagne que j'ai vues à Petawawa. Leurs évolutions et leurs exercices de tir m'ont paru être très remarquables vu le peu de temps qu'elles avaient passé au camp et les rares chances qu'elles ont de se rompre à leur arme.

En ce qui concerne l'infanterie, je suis d'opinion que la manière dont on fait l'exercice en bataillons et en compagnies n'est pas conforme aux exigences de la guerre moderne, mais il me faut ajouter que, lorsque je les ai vus manœuvrer en campagne, les officiers et les soldats ont montré qu'ils avaient plus d'aptitudes et de connaissances que je n'avais été tout d'abord porté à le croire.

Les plans conçus et exécutés par les brigadiers étaient assez bien raisonnés et les commandants des régiments et des compagnies déployèrent de l'intelligence et de l'initiative dans la direction de leurs hommes. J'ai remarqué, cependant, beaucoup de fautes et d'erreurs, qui n'auraient pas été commises si l'on avait eu un meilleur système d'instruction par compagnies et par bataillons.

Passant maintenant aux méthodes d'instruction généralement adoptées et en commençant par la cavalerie, j'ai déjà exprimé l'opinion que cette arme est dans l'ensemble beaucoup en arrière des autres quant à la suffisance dans le service de campagne, mais je ne crois pas que les officiers de cavalerie de la milice canadienne soient à blâmer pour cet état de choses.

Le rôle que la cavalerie est appelée à jouer dans un pays comme la région orientale du Canada ne paraît pas avoir été bien saisi, et les énergies de ceux qui sont chargés de l'instruire et de l'inspecter n'ont pas été orientées dans la bonne direction.

Dans la région orientale du Canada il ne se rencontre guère d'espaces découverts qui permettraient la forme d'engagement qu'on appelle "action de choc". Si les meilleurs cavaliers de l'Europe étaient appelés à combattre au Canada ils ne trouveraient aucune occasion de recourir à la "tactique du choc" avec quelque effet et il leur faudrait agir comme chasseurs à cheval.

Mais outre le caractère du pays, il y a d'autres raisons pour lesquelles les corps de cavalerie devront compter, pour leur force offensive, sur le fusil plutôt que sur le sabre.

Parmi les plus importantes de ces raisons sont les suivantes:—

- (a) La classe de chevaux qu'ils possèdent, au double point de vue de la race et du dressement.
- (b) Le peu de temps pendant lequel ils sont réunis ensemble.
- (c) Le manque absolu d'hommes supérieurs pour commander les régiments, les escadrons et les autres unités de cavalerie
- (d) L'impossibilité de faire acquérir aux commandants un plus haut degré de suffisance.

Je crois que le rôle des hommes de cavalerie dans ce pays-ci est d'agir exclusivement comme chasseurs à cheval et l'un devrait par conséquent s'efforcer de les rendre aussi habiles que possible au fusil.

Le physique des hommes est excellent; ils vont assez bien à cheval et la classe de chevaux que j'ai vue me paraît convenir parfaitement à la tâche qu'ont à remplir les chasseurs à cheval dans un pays comme le Canada. Leur manque de suffisance est dû aux méthodes d'instruction défectueuses qui sont suivies.

Les officiers des escadrons ne connaissent pas suffisamment leurs devoirs comme chefs et comme instructeurs. Règle générale, ils ne peuvent pas exercer convenablement le commandement et ils ne sont pas assez instruits eux-mêmes pour instruire et dresser leurs hommes.

Les hommes ne sont pas suffisamment exercés en compagnies et en escadrons, et les régiments sont réunis ensemble et sont appelés à faire l'exercice sous les ordres de l'officier commandant avant que les escadrons soient capables de manœuvrer comme partie d'un régiment.

D'après ce que j'ai pu voir, les officiers et les hommes des corps de cavalerie ne sont guère aptes à remplir le rôle qu'ils auront à jouer dans ce pays-ci.

Je recommande fortement (vu l'importance de la chose) que la durée du service dans les camps annuels soit portée pour la cavalerie de 12 à 16 jours, comme pour l'artillerie.

Pour le reste, c'est au département d'instruction du Conseil de la Milice d'établir un programme d'exercices qui permette d'obtenir de cette arme ce que l'on en attend en cas de guerre et ce sera ensuite à l'officier chargé de l'inspection de la cavalerie et des brigadiers de cavalerie à mettre constamment en pratique le programme qui aura été arrêté et à voir à ce qu'il y ait uniformité absolue de méthode dans toute la troupe. L'inspecteur de la cavalerie devrait se mettre parfaitement au courant des aptitudes des brigadiers et des commandants des escadrons et faire un rapport détaillé sur ceux qu'il jugera incapables.

Les jeunes officiers et sous-officiers devraient être choisis avec beaucoup de circonspection et ils devraient recevoir une instruction préliminaire, tant pratique que théorique, plus complète que celle qu'on leur donne actuellement.

Les méthodes d'instruction adoptées pour l'artillerie de campagne ne paraissent laisser rien à désirer et semblent donner de très bons résultats. Il n'y a pas de doute que le degré de suffisance atteint dans cette arme est très haut, si l'on tient compte des rares occasions qu'ont les hommes de se réunir ensemble et du fait que leurs chevaux ne sont pas dressés.

Un bon système de surveillance et d'inspection est si important que je ne puis m'empêcher de signaler encore une fois l'excellent travail qui a été fait pour la milice canadienne par les officiers de l'artillerie à cheval royale canadienne.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

En ce qui concerne l'instruction de l'infanterie en temps de paix, je suis d'opinion que l'on donne beaucoup trop d'attention aux exercices et aux évolutions de simple parade. Le fait que le temps disponible pour l'instruction paraît être consacré presque entièrement à des exercices qui, au point de vue de la préparation pour la guerre, sont à peu près inutiles. Des exercices tendant à assurer la régularité et l'exactitude des mouvements sont sans doute nécessaires, mais vu le peu de temps consacré à l'instruction militaire, je considère que les exercices de ce genre devraient être restreints aux compagnies et que le temps employé aux parades cérémoniales des bataillons et des brigades est en grande partie gaspillé. De plus, j'ai remarqué que le système actuellement suivi paralyse l'initiative des officiers et des hommes lorsque le seul but auquel l'on vise est une exactitude rigide, mécanique, sans égard à la nature des lieux et à l'effet de l'action de l'ennemi.

Je comprends que les miliciens tiennent à faire bonne figure à la parade. Même pour en arriver là, la vraie base de l'instruction est la compagnie, et les exercices en bataillon et en brigade avec des compagnies insuffisamment instruites, n'ajouteront rien à la prestesse dans les mouvements. Mais l'élasticité et l'aisance dans la manœuvre ont infiniment plus de valeur qu'une simple prestesse à la parade, et pour assurer cette élasticité et cette aisance il faut que les compagnies exécutent des manœuvres en des endroits convenables et dans des conditions qui simulent, jusqu'à un certain point, une opération de guerre. La prestesse dans les exercices paraît être considérée, à l'heure qu'il est, comme un but à atteindre plutôt que comme un moyen d'acquérir l'habileté voulue dans la manœuvre, qui est la vraie préparation pour la guerre.

Le personnel des instructeurs n'est pas exempt de blâme pour cette excessive attention donnée aux exercices de pure parade. Dans les deux seules occasions où j'ai vu des classes de jeunes officiers d'infanterie aux écoles d'instruction, une des classes était occupée à faire des exercices cérémoniaux de brigade et l'autre s'exerçait à faire le salut avec l'épée.

Le programme d'instruction pour l'infanterie devrait être révisé; les exercices de simple parade que l'on fait faire aux bataillons et aux brigades devraient être discontinués et l'on devrait donner plus de temps aux exercices de compagnies et à la manœuvre. (Partie II—Instruction de l'infanterie.) L'on devrait s'appliquer à dresser les hommes à la manœuvre de campagne et l'instruction donnée dans les écoles d'une nature plus tactique et moins cérémoniale.

Je n'ai eu que de rares occasions de juger de l'instruction que reçoivent les compagnies du génie de campagne, mais celles que j'ai vues au camp de Petawawa m'ont paru avoir atteint un assez haut degré de suffisance.

Le principe qui a eu de si excellents résultats dans l'armée territoriale, à savoir l'utilisation pour la défense nationale des talents et des connaissances des experts civils, paraît être également suivi au Canada.

Il n'y a qu'une seule compagnie de télégraphistes, et je crois que de mesures devraient être prises pour mettre cette importante branche du génie militaire sur le même pied d'efficacité que les compagnies de campagne.

(D)—TIR DU CANON, TIR DU FUSIL ET CHAMPS DE TIR.

J'ai inspecté les polygones à Petawawa et j'ai été très frappé des conditions favorables qu'offre cet endroit pour les manœuvres d'artillerie et l'exercice du tir du canon. L'équipement des polygones était satisfaisant.

J'ai vu les 2^{me} et 8^{me} brigades à l'œuvre.

Etant donné que ces brigades n'étaient au camp que depuis quelques jours, les résultats ont été vraiment remarquables. Les manœuvres ont été exécutées d'après un plan bien raisonné et ont été bien conduites. Les commandants des batteries

1 GEORGE V, A. 1911

paraissaient bien connaître les principes théoriques du feu d'artillerie, et s'ils avaient plus d'occasions de faire l'exercice ils acquerraient vite, j'en suis sûr, la rapidité de mouvement et la précision du coup d'œil qui leur font naturellement quelque peu défaut à l'heure qu'il est.

Je n'ai pu inspecter que quelques-uns des champs de tir au fusil, mais d'après ce qui m'a été dit, bien qu'ils soient insuffisants en nombre pour répondre aux besoins, ils sont en général satisfaisants. Il ne faut pas oublier que de spacieux champs de tir, offrant les conditions voulues, sont absolument nécessaires pour l'instruction de troupes qui ont si rarement l'occasion de faire l'exercice. J'ai remarqué avec plaisir le grand nombre d'appareils auxiliaires qu'il y avait pour apprendre aux hommes à tirer juste, tels que les chevaux de pointage et les tirs de miniature.

Les exercices de tir au fusil dont j'ai été témoin ont été faits assez dextrement, quoique un peu mollement.

(E)—TERRAINS DE CAMPEMENT ET SALLES D'EXERCICES.

J'ai visité les terrains de campement à Petawawa, à Niagara, à Barriefield et à Lévis.

L'établissement du camp de Petawawa me paraît être la mesure la plus importante qui ait été prise pour assurer la suffisance des troupes en cas de guerre.

C'est un terrain idéal pour l'instruction des soldats dans un pays comme celui qui se rencontre dans la région orientale du Canada. Sa vaste étendue, une grande partie de sa surface étant boisée et couverte de broussailles, ses légères ondulations et sa situation sur le bord de la rivière Ottawa le rendent propre à toutes les exigences d'un grand camp d'instruction central.

Comme un grand nombre d'hommes peuvent être instruits à la fois au camp de Petawawa, l'on devrait en profiter dans toute la mesure possible, d'autant plus que les autres terrains de campement dans le pays sont d'une trop faible étendue pour le nombre de militaires qui vont y faire l'exercice.

La circonscription d'Ontario-ouest contient plus de miliciens que toute autre circonscription et le camp de Niagara a, d'après moi, une trop petite superficie pour permettre d'instruire et d'exercer efficacement les troupes qu'elle renferme. Le terrain à l'ouest des champs de tir a été récemment acquis et il me paraît être tout à fait propre à l'usage auquel il est destiné.

Les manœuvres que trois brigades d'infanterie ont exécutées là en ma présence ont, cependant, clairement démontré qu'il n'y a pas assez d'espace pour un aussi grand corps de troupes.

Ce que je viens de dire s'applique avec plus de force encore à Barriefield et à Lévis. Au premier de ces endroits, j'ai vu trois brigades d'infanterie faire la manœuvre. L'espace dans lequel elles évoluaient était si restreint que les brigadiers et les commandants des bataillons ou des compagnies ne pouvaient guère déployer de l'initiative ou diriger les opérations d'une manière intelligente.

À Lévis, je n'ai vu que deux bataillons exécuter des manœuvres et il m'a semblé qu'il n'y avait guère de place pour un plus grand nombre de bataillons dans un espace aussi limité, et cependant c'est le seul champ de manœuvres disponible pour la milice du district militaire n° 7 (circonscription de Québec).

Aux campements annuels, l'état-major devrait voir à ce que les espaces sur le champ d'exercices soient répartis entre les diverses unités d'une façon plus méthodique qu'ils ne paraissent l'avoir été jusqu'ici.

Par exemple, à deux camps que je visitai, je vis plusieurs unités distinctes qui faisaient des exercices différents en un seul et même endroit et qui se gênaient les unes les autres au point de rendre presque vaine et illusoire l'instruction qui leur était donnée.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Au moment où ces troupes se trouvaient ainsi à l'étroit, il y avait d'autres espaces disponibles qui n'étaient pas occupés du tout.

Les divers terrains de campement devraient être divisés en sections, qui seraient respectivement assignées aux différentes unités pour un espace de temps déterminé. La nature des exercices à faire et le genre de terrain convénant le mieux pour telle ou telle arme sont des points auxquels il faudrait donner la plus grande attention.

J'ai inspecté les salles d'exercices à Québec, à Montréal, à Toronto, à Hamilton, à Ottawa, à Halifax, à Saint-Jean et à Kingston.

Quelques-unes de ces salles d'exercices sont de beaux édifices, tandis que les autres ne sont pas assez grandes et n'ont pas les accessoires voulus.

Une salle d'exercices spacieuse et bien aménagée est d'une grande importance pour l'instruction d'un corps urbain. Si elle est entourée d'un terrain d'une étendue suffisante et si elle est pourvue de tirs en miniature, les exercices pourront se faire toute l'année durant et par tous les temps. Les accessoires, tels que salles de mess pour les officiers, pour les sergents et pour les caporaux, salles de récréation pour les hommes, etc., lorsqu'ils sont bien ordonnés, tendent à développer l'esprit de corps parmi les régiments et à assurer le bien-être des hommes, sans compter qu'ils facilitent beaucoup le recrutement.

Un inconvénient commun à toutes les salles d'exercices que j'ai vues (sauf celles de Halifax et d'Ottawa) est l'absence d'un espace libre à côté ou tout près.

Les corps urbains vont rarement ou jamais camper parce que les hommes qui en font partie ne peuvent, paraît-il, quitter leur emploi civil.

L'on ne devrait pas tolérer cela plus longtemps.

Pour des troupes irrégulières, rien ne saurait compenser les avantages que l'on retire en concentrant les diverses unités dans ces camps annuels.

La différence, au double point de vue de la suffisance et de l'élasticité, entre les bataillons qui vont régulièrement camper et les bataillons urbains qui n'ont jamais eu cet avantage, est très marquée.

Les militaires qui habitent les villes ont l'air plus martial que les autres et font meilleure figure aux exercices de parade, et à cause de cela l'on est tenté de croire qu'ils sont aussi mieux préparés pour la guerre, mais il n'en est rien; c'est le contraire qui est vrai.

(F)—COMMANDEMENT ET ETAT-MAJOR.

Le commandement et l'état-major sont jusqu'à un certain point calqués sur le système qui régit l'armée impériale.

Le Conseil de la Milice est un corps qui exerce les fonctions d'un commandant en chef.

En temps de guerre, un commandant en chef est spécialement choisi et nommé par le gouvernement.

Le lien entre le Conseil de la Milice et les troupes est l'inspecteur général, qui est lui-même en étroit contact avec les deux.

Jusqu'à là le système impérial et le système canadien sont identiques.

Au Canada, cependant, l'inspecteur général est lui-même un membre du Conseil de la Milice.

Je crois que le Canada ferait mieux de suivre, à cet égard, l'exemple du Conseil de l'Armée de la métropole.

Il est, naturellement, nécessaire que l'inspecteur général soit en étroit contact avec le ministre, avec le chef de l'état-major général et avec chacun des chefs des départements du Conseil de la Milice, mais il n'est pas besoin pour cela qu'il fasse partie du conseil.

La grande objection est que, comme membre du conseil, il devra tôt ou tard être de fait considéré comme le commandeur en chef de fait.

1 GEORGE V, A. 1911

Il est le seul membre du conseil qui ait le droit d'exercer une autorité individuelle sur les champs de parade ou de manœuvres et, par conséquent, les troupes ne peuvent faire autrement que de le regarder comme le chef de la milice.

De plus, les devoirs de l'inspecteur général sont si importants et si onéreux qu'ils réclament tout son temps et toute son attention.

Je recommande donc que, en ce qui concerne les fonctions de l'inspecteur général et la constitution de son département, l'on adopte les principes suivis dans le service impérial.

L'inspecteur général devra, naturellement, rester toujours en étroit contact avec le ministre et le chef de l'état-major général et leur faire constamment des rapports, et je crois que les affaires du Conseil de la Milice seraient beaucoup plus rapidement expédiées s'il avait de fréquentes conférences avec l'adjutant général, le quartier-maître général et le grand maître de l'artillerie sur les questions se rattachant à leurs départements respectifs. C'est là le système suivi par l'inspecteur général actuel.

Depuis que le major général sir Percy Lake exerce la charge d'inspecteur général il a consacré tout son temps à surveiller l'organisation et le remaniement des troupes canadiennes.

Son avis et son aide ont été demandés et obtenus dans tous les départements et les résultats de sa science, de sa dextérité, de son tact et de sa patience sont apparents partout.

Sir Percy Lake n'a pu donner autant d'attention qu'il aurait voulu à l'inspection et à la direction des inspecteurs sous ses ordres, et je crois qu'il est peu d'hommes qui n'auraient pu, dans les circonstances, faire autant qu'il a fait pour donner aux diverses unités une instruction solide. Son intervention et sa direction sont apparentes dans l'instruction de toutes les troupes que j'ai vues.

Si l'on veut que les troupes atteignent le degré de suffisance voulu, il faudra laisser, à l'avenir, à l'inspecteur général une plus grande liberté d'action.

Je crois que les officiers commandant les corps de cavalerie, d'artillerie, de génie et d'infanterie, respectivement, devraient agir comme inspecteurs de ces armes dans la milice.

Je sais que cela se fait déjà dans le cas de la cavalerie et de l'artillerie, et jusqu'à un certain point dans le cas du génie, mais je considère que les autres armes ont tout autant besoin de l'attention d'un officier expert, qui devrait être exclusivement sous les ordres de l'inspecteur général.

En ce qui concerne les divers commandements, je n'ai eu que peu d'occasions de juger des aptitudes des commandants en chef ou des commandants subalternes. Je ne puis dire par conséquent s'ils seraient capables de remplir les fonctions inhérentes aux hauts commandements dans la nouvelle organisation que j'ai recommandée. D'après ce que j'ai pu constater, il y a parmi les officiers supérieurs actuels des hommes tout à fait compétents pour cela.

Je crois devoir insister sur la nécessité d'apporter le plus grand soin dans le choix des officiers pour les hauts commandements. La valeur, au combat, d'une division dépend tellement, de nos jours, de l'habileté de son commandant et des méthodes qu'il a suivies en temps de paix pour préparer ses hommes à la guerre que l'on ne devrait confier le commandement qu'à des officiers parfaitement aptes à remplir le rôle important qu'il leur serait assigné.

Au cours de quelques-unes de mes inspections de régiments simples, j'ai exprimé mon étonnement de voir que le brigadier et son état-major étaient absents, et l'on m'a dit que l'on jugeait pas nécessaire qu'ils fussent présents en ces occasions. Et s'il en est réellement ainsi, je crois qu'un principe très important de commandement a été méconnu. Le brigadier devrait être tenu responsable de la suffisance des unités sous ses ordres.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Un des principes les plus importants à suivre et à appliquer strictement est la continuité dans la chaîne de responsabilité dans toute la hiérarchie.

Les officiers attachés aux services administratifs et aux autres services me paraissent être parfaitement capables de remplir leurs divers devoirs d'une manière satisfaisante.

Ils sont en général énergiques et laborieux et ne paraissent jamais reculer devant les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent.

Dans beaucoup de cas, je crois que ce sont des hommes d'affaires qui peuvent, dans l'accomplissement de leur importante tâche, tirer bon parti de leur connaissance des hommes et des choses.

Dans les matières administratives ils sont bien renseignés, mais règle générale, ils ne semblent pas bien connaître les devoirs qui incombent aux membres de l'état-major général.

Je crois que l'on devrait s'efforcer de donner à ceux qui ne peuvent faire un cours dans un collège d'état-major l'occasion de s'initier au moyen de tournées d'état-major, de combats simulés et de conférences aux très importants devoirs qu'ils auraient à remplir en temps de guerre.

Je recommande aussi que, si possible, ils soient déchargés d'une partie de leur travail administratif afin qu'ils puissent prendre une part plus active à l'instruction militaire des officiers et du dressement des troupes pour la guerre. L'augmentation dans le nombre des membres de l'état-major que j'ai recommandée pour des fins de mobilisation dans une autre partie du présent rapport serait probablement suffisante pour cela.

Lors de mes inspections j'ai remarqué que l'état-major s'ingérait quelquefois à tort et indélicatement dans les attributions des officiers des régiments. Il faudrait éviter cela.

Je considère la création du corps de guides comme une addition très précieuse et très utile à l'état-major. Je crois que c'est un principe susceptible d'extension.

Je ne puis clore cette partie de mon rapport sans dire quelques mots au sujet de certaines opinions que j'ai entendu exprimer dans des milieux influents, en ce pays-ci. Je veux parler des idées erronées qui sont souvent propagées relativement à la composition de l'état-major et au nombre d'officiers qu'il devrait comprendre.

Il est évident que ceux qui émettent de pareilles opinions ignorent absolument les facteurs les plus élémentaires à considérer dans la solution des problèmes militaires.

Ils ne savent pas, apparemment, que la portée et la puissance destructrice des armes à feu, tant de l'artillerie que de l'infanterie, sont au moins 100 fois plus considérables qu'autrefois, et que, par conséquent, des connaissances scientifiques beaucoup plus étendues sont nécessaires chez ceux qui sont chargés de les manier et de diriger leur feu. De plus, l'on ne tient nullement compte de l'énorme augmentation dans les cadres des armées modernes.

Il s'ensuit que le résultat principal de ces deux conditions, savoir la bien plus grande étendue des champs de bataille modernes, est complètement ignoré.

Celui qui a la moindre notion des affaires militaires comprendra assurément, après ce que je viens de dire, que ceux qui sont chargés de conduire une armée doivent, de nos jours, avoir plus de connaissances et de savoir-faire que l'on en possédait dans les temps passés.

Wellington eut toutes les peines du monde à diriger, avec l'aide de son petit état-major, les opérations de la bataille de Waterloo sur un front de 5 ou 6 milles. Le même état-major lui aurait-il suffi pour mener à une aussi heureuse issue la bataille de Moukden, qui se déroula sur un front de 100 milles?

Le fait est que ces critiques ne comprennent pas du tout que la guerre est devenue une affaire très compliquée et très technique, non seulement au point de vue de

1 GEORGE V, A. 1911

la direction des troupes en campagne mais aussi au point de vue de l'administration des services d'intendance.

Le civil tout en reconnaissant que le soldat a besoin d'être nourri, vêtu et équipé, ne se rend pas bien compte de ce que cela veut dire en pratique. Comme il a un séjour fixe, il s'habitue à compter sur ses fournisseurs pour subvenir à ses besoins à mesure qu'ils se présentent, et il vit dans une parfaite quiétude. Le simple exemple qui suit donnera une idée du problème auquel a à faire face l'administrateur militaire en temps de guerre:—

D'après le plan qui a été adopté pour le Canada, en cas de guerre, 100,000 hommes seraient immédiatement mis en campagne et placés dans la première ligne. Cela veut dire que l'effectif du corps de troupes principal égalerait à peu près la population de la ville d'Ottawa, la capitale de la Confédération.

Or, l'organisation préparée par l'administrateur militaire canadien doit être telle que, à un moment d'avis, un corps d'hommes presque aussi nombreux que toute la population d'Ottawa puisse être dirigé, à la volonté du général, sur tel ou tel point, en parcourant, chaque jour, une distance de 20 ou 30 milles—l'itinéraire étant susceptible d'être changé sans avertissement au milieu d'une marche—et que ces hommes puissent trouver à toutes les haltes, des vivres, de l'eau, du combustible, un abri et ce qu'il leur manque en fait de vêtements, de munitions, de chevaux, etc., ainsi que les installations voulues pour hospitaliser et soigner leurs malades et leurs blessés.

Et c'est là un des problèmes les plus simples qu'ait à résoudre l'administration militaire. Il y en a plusieurs autres plus compliqués encore, comme, par exemple, les moyens d'avoir continuellement une réserve suffisante d'hommes et de chevaux pour combler les vides qui se produisent et de maintenir une communication constante entre les différentes unités d'une armée opérant sur une étendue de plusieurs centaines de milles carrés—et il y en a une foule d'autres.

C'est là la question d'administration seulement—l'art de conduire une grande masse d'hommes en pleine bataille est encore plus difficile et plus complexe.

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que pour l'organisation et l'instruction de l'armée en temps de paix et pour son administration et sa direction en temps de guerre, un corps nombreux d'officiers d'état-major capables est indispensable. Un officier d'état-major ne peut pas apprendre ses devoirs après que la guerre a éclaté, et un état-major incompetent réduira à néant les efforts du commandant le plus habile et des troupes les mieux dressées. De plus, un officier, pour pouvoir jouer un rôle utile dans l'état-major, doit avoir des qualités exceptionnelles. Il lui faut non seulement posséder beaucoup de connaissances, d'habileté et de sens pratique, mais il lui faut encore travailler ferme, étudier constamment le côté technique de sa profession et se rompre sans cesse, en temps de paix, à la tâche qui lui a été assignée. Il lui faut, en un mot, déployer la même énergie qu'il serait obligé d'apporter pour réussir dans n'importe quelle autre carrière. Si l'on veut obtenir un nombre suffisant d'officiers compétents, il faudra encourager ceux qui ont les aptitudes voulues à entrer dans l'état-major.

Cet encouragement peut être donné sous deux formes: un avancement spécial ou une augmentation de solde. La première de ces alternatives paraît impraticable dans un corps de troupes constitué comme l'est la milice du Canada et présente de graves inconvénients, et je crois que la meilleure chose à faire est d'accorder aux membres de l'état-major une solde plus élevée que celle que reçoivent les officiers des régiments, disons à peu près équivalente au traitement que reçoivent ceux qui exercent un emploi civil.

À l'heure qu'il est, il n'y a pas de doute que l'état-major de la milice est insuffisant pour la somme de travail à faire et que les officiers d'état-major compétents ne reçoivent pas la solde qu'il méritent.

DOC. PARLEMENTAIRE No 36a

Les officiers d'état-major ont beaucoup de dépenses à faire, et l'augmentation dans le coût de la vie qui s'est produite en ces dernières années, tout en frappant le fonctionnaire civil comme l'officier, a particulièrement affecté les commandants de districts et les officiers de l'état-major tant au quartier général que dans les circonscriptions et les districts.

J'aime à croire que le gouvernement fédéral donnera à cette question toute son attention. Des officiers d'état-major compétents sont un élément indispensable de toute organisation militaire si l'on veut que les troupes atteignent le degré de suffisance voulu; ils ne peuvent pas être improvisés lorsque la guerre est imminente et un encouragement substantiel paraît être nécessaire pour engager les officiers à se soumettre au travail constant et à la rude besogne qu'il faut s'imposer pour devenir un officier d'état-major compétent.

Si l'on accordait des récompenses aux officiers méritants, il serait bon que l'on éliminât en même temps tous ceux qui sont incapables de remplir leurs devoirs d'une manière satisfaisante.

(G)—COLLEGE MILITAIRE ROYAL.

J'ai vu les élèves à la parade. Ils formaient un beau groupe d'hommes: leur âge moyen était de 19 ans; ils avaient une belle prestance et l'air martial. Ils ont très bien fait l'exercice.

Après la parade j'ai visité les classes, les dortoirs, etc.

Quelques spécimens de plans et de croquis militaires exécutés par les élèves étaient exposés dans une des classes et dénotaient une excellente instruction et des progrès satisfaisants en topographie.

La salle de bains et les installations sanitaires paraissaient être d'un genre moderne.

Il y a un atelier où les élèves apprennent la charpente et les arts manuels en général. Je crois que c'est là un établissement particulièrement utile.

Les laboratoires chimiques, les modèles d'appareils électriques, les machines, etc., attestaient l'excellente instruction générale que reçoivent les élèves.

Il y a un grand bâtiment couvert qui est consacré à l'instruction pratique en fait de fortification et de génie de campagne. Un excellent modèle de terrain couvre tout l'espace.

Les élèves paraissent avoir d'amples moyens de se divertir; ils ont tout ce qu'il faut pour se récréer pendant les rudes hivers, qui sont si longs dans ce pays-ci.

Il semble y avoir toutes les facilités voulues pour le canotage et la natation sur les bords du lac et de la rivière qui entourent presque le collège.

J'ai visité le gymnase, et tous les élèves de la classe avancée ont fait devant moi des exercices gymnastiques avec une dextérité à laquelle je n'ai jamais vu rien de supérieur dans aucune autre institution que j'ai inspectée.

Il paraît y avoir une bonne collection de livres, mais il n'y a pas de salle de lecture; c'est là une lacune qu'il faudrait combler. Je ferai aussi remarquer qu'il n'y a pas assez de dortoirs. Lorsque deux élèves sont obligés d'occuper la même chambre, ils n'ont guère de chances d'étudier privément et le meilleur avantage n'est pas obtenu de l'excellent cours d'études qui est donné au collège.

Une cour d'équitation a été récemment établie, avec de bonnes écuries, etc.

Il n'y a pas d'école d'équitation, mais seulement un manège découvert. Vu la longue durée et la rigueur de l'hiver au Canada, je crois qu'une école d'équitation à l'abri est absolument nécessaire.

Il y a un patinoir qui est également découvert et qui, pour la même raison, devrait être aussi abrité. Il est important que les élèves aient les moyens de prendre de l'exercice à cœur d'année.

1 GEORGE V, A. 1911

La direction extérieure du collège est presque entièrement confiée à une Commission d'inspection, qui fait un rapport au Conseil de la Milice. Cette Commission est composée d'officiers canadiens en activité et en retraite, de députés et d'hommes éminents versés dans l'éducation. Quelquefois l'inspecteur général ou le chef de l'état-major général fait partie de la Commission, mais pas toujours. L'on devrait poser comme règle que l'un ou l'autre de ces officiers sera membre de ce corps.

Il paraît y avoir un bon personnel d'officiers et de professeurs, et je suis persuadé que l'instruction qui est donnée dans toutes les branches est solide et pratique.

En ce qui concerne le programme d'études, j'ai remarqué qu'aucunes leçons n'étaient données sur l'histoire militaire et qu'aucune campagne n'était régulièrement étudiée. L'on est ainsi dans l'impossibilité d'appliquer pratiquement les théories que l'on a apprises. Je crois devoir attirer particulièrement l'attention du gouvernement sur ce point.

Ce qui m'a le plus frappé est l'activité que l'on déploie pour faire du collège une "école de guerre" nationale en y donnant des cours de longue et de courte durée, en y tenant des classes d'instruction spéciale tant pour les officiers des corps permanents que pour ceux de la milice, etc.

J'ai beaucoup entendu parler du collège militaire royal de Kingston et, d'après ce que j'ai pu constater, la réputation que l'institution a acquise dans tout l'empire à cause de la bonne œuvre qu'elle a accomplie est parfaitement justifiée.

La constitution du collège militaire royal semble indiquer l'intention de ses fondateurs. Quelques gradués sont choisis tous les ans pour faire le service dans l'armée régulière, tandis que d'autres s'enrôlent dans les régiments de troupes permanentes du Canada. La grande majorité des gradués n'adoptent pas, cependant, la profession de soldat comme leur principale carrière. Ils deviennent des officiers de réserve et constituent un corps qui, grâce à l'excellente instruction préliminaire qu'ils ont reçue, devrait être un précieux auxiliaire pour la défense nationale et impériale.

Un pays comme celui-ci, qui est en voie de si rapide expansion, ne peut pas gêner ses meilleurs citoyens dans leurs efforts pour assurer l'avancement national et le développement national.

Il importe par conséquent de donner à un aussi grand nombre que possible de ses hommes les mieux doués l'avantage de s'initier à l'art militaire, si l'on veut avoir un nombre suffisant d'officiers compétents lorsque surviendra une crise.

Pour cette raison, je ne permettrai dans le présent rapport d'insister sur la diffusion de l'instruction militaire parmi les jeunes gens du Canada.

Il me semble que de meilleurs résultats encore seraient obtenus si le collège de Kingston était agrandi et si une institution du même genre était établie ailleurs.

Il est peut-être hors de mon ressort de faire de pareilles recommandations, mais je me rends si bien compte de la valeur du travail qui a déjà été fait et je suis tellement convaincu de la nécessité d'élever le niveau des connaissances dans l'art militaire parmi les officiers de la milice active que je ne puis m'empêcher d'exprimer nettement mon opinion.

Il y a un autre point très important sur lequel je désire attirer l'attention. Il paraît qu'à l'heure qu'il est, le Gouvernement fait instruire un grand nombre de jeunes gens presque entièrement aux frais de l'Etat et qu'il n'en retire rien en retour sous forme de service militaire. Dans un pays comme le Canada, qui n'entretient aucune armée régulière, la question de la défense nationale est d'une suprême importance pour chaque citoyen individuel, et bien que, à mon avis, chacun soit moralement tenu de se préparer à défendre son pays, cette obligation incombe avant tout à ceux qui ont eu l'avantage de faire un cours d'études au collège militaire royal.

Je sais que les gradués sont obligés de servir comme officiers de réserve pendant un certain nombre d'années, mais je crois qu'ils devraient être forcés de faire le service dans la milice active pendant une période d'au moins 10 ans, ou, s'ils pouvaient

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

démontrer qu'ils ne peuvent le faire, ils devraient être tenus de faire l'exercice à des intervalles de 2 ou 3 ans et d'atteindre un certain degré de compétence afin de pouvoir donner à leur pays quelque chose en retour de l'instruction qu'ils auront reçue au collège militaire royal.

(H)—OFFICIERS DE RÉGIMENTS.

Les commandants de régiments ont fait, paraît-il, beaucoup de progrès en ces dernières années. Je n'ai pu guère juger de leurs mérites, mais j'ai remarqué qu'ils étaient jeunes, énergiques, actifs et débrouillards.

Un officier, avant de commander un régiment, doit, d'après ce que l'on m'a dit, subir un examen préliminaire, puis obtenir un brevet de capitaine et ensuite un brevet d'officier supérieur, et, de plus, il faut qu'il ait été, pendant une certaine période de temps, sous l'étroite observation de l'inspecteur général et du commandant de son district.

Si cette règle était rigoureusement observée, il n'y aurait rien à dire, mais elle est souvent violée, paraît-il; et c'est sans doute ce qui explique que quelques-uns des commandants que j'ai vus à l'œuvre étaient incompetents. Je recommande que la règle qui a été établie soit strictement appliquée, car je prétends qu'aucune unité ne saurait être de quelque utilité en cas de guerre à moins qu'elle ne soit commandée par un officier doué des aptitudes voulues.

Ce qui m'a frappé le plus, c'est que, chaque fois que j'ai visité un camp, je n'ai vu que des régiments et des bataillons manœuvrer ensemble sous les ordres du commandant, bien que certains escadrons ou compagnies n'eussent fait l'exercice que pendant quelques jours et fussent par conséquent sur un pied d'infériorité comparative aux autres.

Il paraîtrait que les commandants ne savent pas que la suffisance de l'escadron ou de la compagnie individuels est l'essence de toute instruction militaire.

Or, l'un des principaux devoirs d'un commandant est de voir à ce que chaque unité soit parfaitement dressée au métier des armes.

En ce qui concerne les commandants d'escadrons, de batteries et de compagnies, je ferai remarquer qu'ils sont loin d'avoir la suffisance voulue, bien que je les aie vus déployer beaucoup d'activité et d'énergie.

D'après ce que j'ai pu constater, on ne leur donne pas une mesure suffisante de responsabilité et ils sont trop sous la tutelle du commandant du régiment.

L'attitude de ces officiers à l'égard de leurs hommes, lorsqu'ils font l'exercice et la manœuvre, laisse beaucoup à désirer. Ils donnent leurs instructions ou leurs ordres sur un ton bref et rude, sans expliquer à leurs hommes pourquoi ils doivent faire telle ou telle chose. Ils négligent complètement, il me semble, d'en appeler à la raison et à l'intelligence de leurs subalternes, méconnaissant ainsi les officiers et les hommes, surtout dans un corps de troupes comme la milice canadienne.

D'un autre côté, j'ai remarqué qu'ils ne faisaient pas observer suffisamment la discipline parmi leurs hommes lorsque ceux-ci faisaient ensemble l'exercice. J'ai entendu des soldats parler, crier et converser ensemble pendant qu'une manœuvre, qui demandait la plus grande attention, s'exécutait; et les officiers les laissaient faire. Ici, encore, l'on aurait pu en appeler à la raison et à l'intelligence des hommes.

La règle quant aux connaissances à posséder pour pouvoir commander une unité est évidemment loin d'être strictement appliquée, car les commandants d'escadrons et de compagnies ne paraissent pas en savoir eux-mêmes assez pour instruire les jeunes officiers sous leurs ordres ou pour inculquer à leurs hommes les principes théoriques qui sont absolument essentiels à l'instruction pratique pour la guerre.

Les jeunes officiers sont pour la plupart compétents, et pourvu qu'il n'y ait pas de relâchement quant aux aptitudes dont ils doivent faire preuve, ils seront capables de remplir d'une manière satisfaisante le rôle qui leur sera assigné.

1 GEORGE V, A. 1911

Dès le début de leur instruction, l'on devrait leur inculquer l'esprit d'initiative, et une charge de confiance—quand même elle serait peu importante—devrait leur être confiée.

Si le principe sur lequel le collège militaire royal a été établi pouvait être étendu davantage, une bien plus grande proportion d'officiers de la milice prendraient leurs degrés à cette institution et, comme conséquence de cela, les troupes atteindraient un bien plus haut degré de suffisance.

(I)—SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

Le choix judicieux et la compétence des sous-officiers sont deux conditions essentielles pour assurer la suffisance d'une unité militaire, et, d'après ce que j'ai pu constater, on est loin de donner à ce sujet l'attention voulue.

Il arrive souvent, je crois, que des sous-officiers servent comme tels la première fois qu'ils vont camper.

Les sous-officiers devraient être recrutés par les commandants des unités parmi leurs meilleurs hommes. Ils devraient être choisis à cause de leur science et de leur intelligence supérieure et ils devraient être tenus de subir un examen.

A cette fin, des écoles d'instruction devraient être établies et toutes les facilités voulues pour étudier et acquérir les connaissances nécessaires devraient être données à ceux qui auront été choisis pour agir comme sous-officiers. Quelle que soit la dépense que cela entraîne pour l'État (et elle serait probablement peu élevée), la chose est absolument essentielle pour mettre les troupes en état de faire la guerre avec succès.

En ce qui concerne les sous-officiers, il y a, paraît-il, une grande différence entre les corps urbains et les corps ruraux.

Dans les unités de la milice canadienne que j'ai vues, le physique des hommes ne laissait rien à désirer, bien que quelques corps fussent composés en grande partie de garçons peu robustes.

J'ai remarqué qu'ils avaient une bonne tenue et une belle prestance. Leur manière de marcher et leurs manœuvres étaient parfaites pour des troupes non régulières et il n'y a pas de doute qu'ils sont imbus d'un esprit patriotique, qu'ils ont de l'énergie et qu'ils sont disposés à faire tout en leur pouvoir pour atteindre le plus haut degré possible de suffisance. Ils sont en général disciplinés, intelligents et débrouillards.

Je dois ajouter que j'ai été informé par certaines personnes que le physique des hommes composant la milice canadienne était inférieur à celui des habitants du pays, mais je n'en sais rien personnellement.

L'on m'a dit de plus que le service pour un terme de trois ans était très rarement exigé.

Je considère que cela est très préjudiciable à l'avancement des troupes, et il est de mon devoir de dire carrément que, à moins que le terme très limité de service que chaque homme s'engage à faire en s'enrôlant ne soit rempli jusqu'au dernier jour et jusqu'à la dernière heure et que tous les moments disponibles ne soient consacrés à l'instruction militaire, la milice canadienne ne pourra jamais accomplir la tâche pour laquelle elle a été créée.

(J)—CHEVAUX.

Je regrette de ne pas avoir eu assez de temps pour étudier la question des chevaux au Canada aussi à fond que j'o l'aurais voulu. Je ne puis guère, par conséquent, exprimer une opinion quant aux meilleurs moyens à prendre pour répondre aux exigences militaires.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Il est, cependant, très évident pour moi que des arrangements satisfaisants pour s'assurer le nombre voulu de chevaux en temps de guerre n'existent pas au Canada, et je désire attirer l'attention sur le danger que présente un pareil état de choses.

A l'annexe "D" se trouve un état indiquant les effectifs de chevaux sur le pied de paix et sur le pied de guerre.

Je suis informé que l'on n'aurait aucune difficulté à avoir ce nombre de chevaux lors d'une mobilisation.

Or, au moins 10 pour 100 de ces chevaux seraient certainement jugés impropres au service, de sorte que, en supposant que 33,000 fussent nécessaires, il faudrait en tirer à peu près 3,000 de sources de réserve.

Dans une guerre sérieuse, il faut s'attendre à ce que, dans l'espace de 6 semaines, 50 pour 100 de ces chevaux seraient requis pour combler les vides qui se seraient produits et qu'il en faudrait autant 6 semaines plus tard.

Une réserve d'environ 30,000 chevaux de tous genres serait donc nécessaire pour tenir les troupes à cheval du Canada sur un pied de suffisance pendant les trois mois à partir du moment où la guerre aurait été déclarée, ce qui, avec les 3,000 chevaux requis pour remplacer ceux qui seraient impropres au service lors de la mobilisation, forme un total de 33,000.

Je suis informé que, même avec les meilleurs arrangements de mobilisation, il serait très difficile d'enregistrer un aussi grand nombre de chevaux, mais, dans l'état actuel des choses, la chose serait impossible car aucune organisation n'existe pour cela sauf certains registres de chevaux de trait dans les circonscriptions et les districts.

Je recommande qu'un sous-directeur des remonte soit attaché au département du quartier-maître général, avec un personnel d'inspecteurs et de vétérinaires.

Les devoirs de ce fonctionnaire consisteraient:—

(1) A tenir le Conseil de la Milice parfaitement au courant du nombre et des classes de chevaux mis en service tous les ans pour être dressés;

(2) A surveiller les rôles de service des unités à cheval et à s'assurer, par une inspection et par une enquête, si les chevaux figurant sur ses rôles sont réellement disponibles et propres au service;

(3) A se procurer et à faire enregistrer un aussi grand nombre de chevaux que possible afin qu'on en ait suffisamment lors d'une mobilisation;

(4) A pourvoir à l'établissement de dépôts de chevaux en temps de guerre et à faire tous les arrangements de mobilisation quant aux chevaux et au transport.

En ce qui concerne les troupes permanentes, je crois qu'un petit dépôt de chevaux permanent devrait être établi et maintenu en temps de paix dans une localité centrale.

Vu la nature du pays, particulièrement dans l'Ouest, et les conditions générales qui existent au Canada, les troupes à cheval joueraient sans aucun doute un rôle important dans une guerre qui éclaterait dans l'Amérique du Nord et la possession de réserves de chevaux bien dressés ferait peut-être pencher la balance du côté de celui des belligérants qui serait le mieux préparé à cet égard.

Je me suis entretenu de ce sujet avec plusieurs personnes compétentes en la matière et l'on semble être unanimement d'opinion que les éleveurs de chevaux ont besoin de plus d'aide et d'encouragement de la part du Gouvernement. Des efforts énergiques paraissent être faits à l'heure qu'il est pour améliorer la race des chevaux, au Canada, notamment par "The Horse Breeders' Association".

C'est un fait bien connu que les conditions qui règnent dans ce pays-ci favorisent l'élevage des chevaux sur une grande échelle, et si l'on profite des facilités qui existent à cet égard et si l'on donne aux éleveurs l'encouragement voulu, le Canada finira probablement par devenir la principale source d'où seront tirés les chevaux pour tout l'empire, ce qui aidera beaucoup à résoudre un problème très difficile.

(K)—ARMEMENT ET MUNITIONS.

ARTILLERIE DE PLACE.

L'armement de la forteresse de Halifax et des forts sur le bord du fleuve ne m'a paru rien laisser à désirer.

GROSSE ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

L'armement des batteries de grosse artillerie de campagne est excellent, mais il y a si peu d'espace dans un pays très boisé, que je me demande si le résultat que l'on obtiendrait en employant de si lourdes pièces d'artillerie en campagne vaudrait la peine, étant données la difficulté qu'on aurait à les manœuvrer et la forte dépense que nécessiterait leur transport.

BATTERIES D'OBUSIERS DE CAMPAGNE.

Il ne paraît y avoir qu'une seule brigade d'obusiers au Canada. Cette brigade est armée d'un canon de 5 pouces, qui convient parfaitement pour cette partie du service d'artillerie.

J'ai exprimé ailleurs l'opinion que la pleine proportion de batteries d'obusiers, telle que fixée pour l'armée impériale, devrait exister au Canada.

Le feu vertical des batteries d'obusiers serait, je crois, très effectif dans un pays comme celui où elles opéreraient.

ARTILLERIE À CHEVAL ET DE CAMPAGNE.

L'armement adopté est semblable à celui que l'on fait usage dans l'armée impériale et le réarmement des batteries se poursuit, m'a-t-on dit, très activement.

J'ai attiré l'attention ailleurs sur l'absence de campagne avec batteries, et je crois qu'un accessoire aussi important devrait être fourni aussitôt que possible.

FUSILS.

Vu les essais d'un certain fusil automatique qui se font actuellement dans tous les grands centres militaires du monde, je n'ai aucune observation à faire au sujet de la différence dans l'armement entre les troupes impériales et les troupes canadiennes.

Il est à remarquer, cependant, qu'il y a similitude entre les munitions employées pour le fusil Ross et celles dont on se sert dans d'autres parties de l'empire, ce qui est le point le plus essentiel.

MUNITIONS.

Il y a, paraît-il, une réserve d'obus à balles variant de 500 à 1,000 charges par canon. Je suis d'opinion que ce n'est pas assez et que cette quantité devrait au moins être doublée. Il y a aussi, à mon avis, insuffisance de munitions pour les armes portatives. L'on m'a dit qu'il y avait 40,000,000 de charges actuellement en magasin. Cette quantité devra être doublée avant que la situation puisse être considérée comme satisfaisante.

BAÏONNETTES.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je dis sous la rubrique "Etablissements manufacturiers".

SABRES.

J'attirerai l'attention sur les observations que fait à ce sujet le major général sir Percy Lake dans son rapport annuel pour l'exercice 1908-9. Je partage, dans leur ensemble, les opinions qu'il exprime.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Dans un ou deux régiments de cavalerie que j'ai inspectés dans ce pays-ci, j'ai vu des hommes supérieurement habiles et des chevaux remarquables et il n'y a pas de doute que ces régiments, lorsqu'ils auraient fait le service ensemble pendant quelques semaines après la mobilisation, seraient capables d'agir effectivement avec l'arme blanche, en petits corps, dans le cas d'une attaque soudaine.

J'aimerais que les troupes de cavalerie fussent pourvues de sabres, mais je sais qu'il y a certaines conditions qui militent contre cela, et je ne me sens pas en position de faire plus que de suggérer la chose.

(L)—SERVICES ADMINISTRATIFS.

J'ai vu quelques compagnies de l'intendance à Petawawa et à Niagara. Elles faisaient le service du transport et de l'approvisionnement à ces deux grands camps d'une manière très efficace et très satisfaisante.

Le principe de l'enrôlement d'hommes experts et d'un talent supérieur dans le service militaire est également apparent ici, et il se fait beaucoup de progrès dans cette branche des services administratifs.

Le service de santé reçoit aussi beaucoup d'attention. J'ai inspecté plusieurs ambulances et hôpitaux de campagne aux divers camps, et j'ai été frappé de l'énergie, de l'habileté et du savoir-faire déployés partout.

Bien que cela soit en dehors du sujet dont je parle dans le moment, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que l'on ne pourra tirer plein parti de la condition satisfaisante des services administratifs en l'absence d'un bon système d'organisation en temps de paix dans les divisions de guerre.

(M)—FORTERESSES ET POSTES ARMES.

J'ai inspecté la forteresse de Halifax les 8, 9 et 10 juin, et le 10 juin j'ai vu la batterie de Sandwich à l'exercice de tir à l'obus. Le tir avec les canons de 6 pouces n'a été que passable, les distances étant mal calculées. Le tir avec les canons de 12, à de courtes portées, a été satisfaisant.

Le 8 et le 10 juin, j'ai visité tous les ouvrages de défense. Les batteries sont en bonne condition; l'armement, l'équipement et les munitions sont en bon état et aussi complets que possible en attendant que certaines modifications aient été faites. Je considère que les ouvrages de défense sont suffisants pour protéger le port contre une attaque par mer.

Dans la soirée du 9 juin, j'ai vu les projecteurs électriques en opération. Ce sont des feux puissants et effectifs, et ils paraissent être bien placés et bien agencés. Les remorqueurs qui simulaient des navires ennemis furent facilement découverts (grâce à ces projecteurs) lorsqu'ils entrèrent dans le port. Un détachement de l'artillerie de la milice active servait les canons de Fort-Hugonin durant cette opération et tirait à poudre sur les remorqueurs. Les signaux pour avertir les batteries ont été très bien faits, et cette manœuvre a été exécutée, dans son ensemble, d'une manière parfaite.

Le 9 juin, j'ai inspecté "l'armement mobile" et je me suis occupé de la question de la défense contre une attaque par terre.

A mon avis, les moyens de défense pour résister à une attaque par terre sont incomplets. La batterie de la pointe Sandwich offre un bel objectif pour une incursion soudaine et la capture possible de Halifax engagerait sans doute un ennemi à entreprendre de vastes opérations sur terre.

Vu la nature du pays, "l'armement mobile" est probablement suffisant, mais l'infanterie immédiatement disponible pour la défense consiste seulement en 6 compagnies de troupes permanentes et 3 bataillons de miliciens. Cela ne suffit pas pour tenir la forteresse à l'abri du danger.

Le 9 juin, j'ai visité les casernes, l'hôpital, les dépôts de l'intendance, le département de la santé, les ateliers et la citadelle. Tout était dans un état satisfaisant.

1 GEORGE V, A. 1911

Les arrangements de mobilisation ne me paraissent pas être aussi complets qu'ils devraient l'être; il n'y a pas, notamment, assez d'ingénieurs de forteresse.

J'ai visité les forts du Saint-Laurent le 31 mai.

Les batteries destinées à défendre le chenal du Saint-Laurent paraissent être bien placées, et elles seront suffisamment armées lorsqu'elles seront achevées. Il faudrait détacher un corps de troupes assez nombreux pour les défendre contre une attaque par terre.

Les forts construits vers 1870 pour la protection de Lévis contre une attaque par terre, du côté du sud, seraient peut-être utiles comme points d'appui pour la garnison de Québec, mais l'on ne devrait plus rien dépenser pour ces forts.

Les arrangements nécessaires pourraient être incorporés dans un plan de défense de Québec.

(N)—ÉCOLES D'INSTRUCTION ET ÉTABLISSEMENTS MANUFACTURIERS.

J'ai inspecté l'école d'artillerie de place à Halifax. Cet établissement est pourvu de tout ce qu'il faut et je considère qu'une instruction utile est donnée aux officiers et aux sous-officiers.

J'ai vu deux classes d'infanterie à Québec et à Toronto. Les instructeurs et les officiers qui suivaient les cours paraissaient s'appliquer avec diligence à leur travail, mais je suis porté à croire que ces cours ne sont pas aussi utiles qu'ils pourraient l'être. Dans ces deux classes, l'on s'occupait à des choses purement cérémoniales et l'enseignement était donné par des méthodes surannées. Je crois que l'on devrait apporter plus d'attention à l'enseignement des principes des manœuvres de campagne et de l'action du feu. L'on devrait aussi voir à ce que les instructeurs ne cèdent pas à la tentation de rendre leur travail facile en citant simplement des extraits du manuel des exercices—que n'importe quel officier peut lire lui-même—au lieu d'expliquer la manière dont les instructions contenues dans les manuels devraient être mises en pratique et le but dans lequel l'on fait faire les divers exercices militaires.

De plus, je considère que des exercices de tactique simple pourraient être faits avec grand avantage pour les officiers qui suivent les cours.

Généralement parlant, l'on donne trop d'attention aux choses secondaires et l'on ne consacre pas assez de temps aux choses essentielles.

J'ai vu une classe à l'école de cavalerie de Toronto et des classes d'artillerie à Kingston et à Québec, mais je n'ai pu en faire une inspection détaillée.

Les cours qui sont donnés à l'école de télégraphie optique produisent, paraît-il, des résultats satisfaisants, et il n'y a pas de doute que le système d'instruction que l'on se propose d'inaugurer relativement au tir du fusil aura un bon effet.

J'ai inspecté l'arsenal de Québec le 31 mai. Cet établissement paraît être très bien administré et j'ai été frappé du bon ordre qui y régnait et de l'esprit de méthode qui s'y révélait. Je considère que c'est une des plus importantes ressources militaires du Canada, et si on le développait graduellement et judicieusement, il acquerrait sans doute une plus grande importance encore. Sous certains rapports, le Canada ne peut pas encore subvenir à ses propres besoins, militairement parlant, et bien qu'il ne soit pas nécessaire qu'il soit entièrement indépendant des autres pays pour son matériel de guerre, tout ce qui tendra à assurer son indépendance à cet égard le mettra mieux en position de soutenir une guerre.

Quelques modifications paraissent être nécessaires aux bâtiments de l'arsenal et ces bâtiments devraient aussi être agrandis.

J'ai visité la fabrique de fusils Ross à Québec, le 31 mai. Les bâtiments et l'outillage paraissaient être en excellent état.

La division d'inspection m'a paru être bien administrée. Les officiers préposés à cette division ont attiré mon attention sur ce qui semblait être une défectuosité dans le cahier des charges relativement à la poignée des baïonnettes, mais l'on m'a dit que vous vous occupiez actuellement de cela.

PARTIE II.—REGION OCCIDENTALE DU CANADA.

J'ai visité diverses localités de la région occidentale du Canada aux dates indiquées dans l'itinéraire. (Voir annexe "A".)

Je ne puis pas faire un rapport détaillé sur la situation militaire dans cette partie du pays, comme je l'ai fait pour la région orientale du Canada, vu que l'organisation militaire dans l'Ouest a été créée tout récemment et n'est qu'en voie de développement.

Quant à la question de savoir si elle va de pair avec le progrès économique de la région occidentale du Canada, c'est là un point sur lequel je ne me sens pas en mesure de me prononcer, mais si l'on considère la vaste étendue de terres en culture dans l'Ouest et l'énorme augmentation dans la valeur de la propriété, il faut admettre que les troupes entretenues pour la protection de cette partie du Canada sont loin d'être suffisantes.

La région occidentale du Canada constitue une grande plaine découverte qui se trouve sous la protection partielle d'une forteresse.

L'Ouest sera toujours, naturellement, exposé à des incursions, en temps de guerre, et il faudra pourvoir à la défense du chemin de fer Pacifique-Canadien et des autres chemins de fer.

Le caractère du pays entre Winnipeg et le versant oriental des montagnes Rocheuses se prête admirablement à l'emploi de chasseurs à cheval, appuyés par de l'artillerie à cheval.

Un certain nombre de régiments d'infanterie et, peut-être, de grosse artillerie seront nécessaires pour défendre Winnipeg et les autres centres importants, pour occuper des postes sur les lignes de chemins de fer et pour assurer des points de ralliement aux chasseurs à cheval.

Cela paraît être le principe sur lequel a été basée l'organisation de la défense militaire de l'Ouest, et je suis d'opinion que le plan qui a été adopté répond aux exigences de la situation, sauf en ce qui concerne la faiblesse numérique, comme je le dis plus haut.

Au quartier général du district militaire n° 13, à Calgary, j'ai vu le camp qui avait été établi là et qui était sous le commandement du lieutenant-colonel Cruikshank.

J'étais présent lorsque des manœuvres ont été faites dans le pays adjacent par les troupes suivantes:—

15^{me} cavalerie légère.

19^{me} escadrons à cheval.

21^{me} hussards.

23^{me} Alberta Rangers.

Un escadron de cavalerie légère.

25^{me} batterie de l'artillerie de campagne canadienne.

Corps de guides (D.M. n° 13).

Corps de signaleurs (D.M. n° 13).

Ambulance de campagne de cavalerie n° XVII.

Les hommes avaient un excellent physique et étaient pour la plupart de bons cavaliers.

Les chevaux étaient d'une bonne trempe et convenaient admirablement pour le service qu'ils avaient à faire.

Les officiers avaient les aptitudes voulues pour faire de bons chefs de cavalerie, et il paraissait y avoir une excellente entente entre eux et leurs hommes.

1 GEORGE V, A. 1911

Les manœuvres, cependant, révélèrent plusieurs points faibles et accusèrent un manque marqué d'instruction et de connaissances.

L'on négligea, notamment, de tirer le meilleur parti possible des positions stratégiques et de se mettre à l'abri du feu.

Les chevaux étaient beaucoup trop exposés après que les hommes avaient mis pied à terre pour prendre une position

Les exercices d'artillerie, cependant, ont été faits d'une manière parfaite.

Les diverses sections du camp avaient été judicieusement délimitées, et les officiers et les hommes montrèrent qu'ils s'entendaient très bien aux soins à donner aux chevaux et à leur maniement au camp, ce qui est une qualité si précieuse chez les cavaliers.

Tout considéré, je crois que les troupes du district militaire n° 13 marchent dans la bonne voie et qu'elles atteindront vite le degré de suffisance voulu, mais je dois faire remarquer que les méthodes suivies pour l'exercice et la direction des chasseurs à cheval en campagne laissent fort à désirer.

Le 29 juin, j'ai inspecté le camp à Sewell, composé de troupes du district militaire n° 10, sous le commandement du colonel Steel, C.B.

Je fus témoin d'une manœuvre de campagne à laquelle prirent part les troupes suivantes:—

12^{me} dragons.

16^{me} cavalerie légère.

18^{me} chasseurs à cheval.

20^{me} Border Horse.

22^{me} cavalerie légère (escadrons A et B).

13^{me} batterie de l'artillerie de campagne canadienne.

Corps de guides (district militaire n° 10).

99^{me} régiment.

Corps de signaleurs (district militaire n° 10).

Ambulance de campagne n° XVI.

A Sewell, aussi, j'ai été très frappé de excellents éléments dont la cavalerie, dans l'Ouest, paraît être composée. Officiers, hommes et chevaux, tous semblent parfaitement adaptés au genre de combat auquel se prête le pays.

Dans les manœuvres il y eut, sans doute, beaucoup d'erreurs et de points faibles, dus ici encore au manque d'instruction et de connaissances, mais le même désir de se perfectionner autant que possible dans l'art militaire était aussi manifeste qu'ailleurs.

La manière judicieuse dont les diverses sections du camp avaient été délimitées était très remarquable pour des troupes qui n'avaient été ensemble que depuis bien peu de temps.

Bien que les chevaux eussent fait une rude besogne par un temps chaud, pendant plusieurs jours auparavant, ils ne donnaient aucun signe de fatigue; ils avaient l'air vigoureux et paraissaient être bien soignés.

Pour les raisons que j'indique plus haut, je suis d'opinion que l'on ne donne pas assez de temps à l'instruction de la cavalerie et je recommanderais que les troupes de cette arme soient tenues de faire l'exercice pendant 16 jours, comme dans le cas de l'artillerie.

Le 1^{er} juillet, j'inspectai le 79^{me} Highlanders et le 90^{me} chasseurs à Winnipeg. Les hommes de ces régiments avaient un beau physique et une belle prestance, et ils ont très bien exécuté leurs mouvements à la parade. Je n'ai pas eu l'occasion de juger du degré de suffisance qu'ils avaient atteint.

Presque tous les régiments à cheval que j'ai vus dans l'Ouest sont arrivés au camp très faibles et au-dessous du complet. L'on m'a dit qu'il fallait attribuer cela à la pénurie de chevaux et que, bien que les chevaux de ferme et les autres genres de chevaux soient élevés en abondance, les chevaux de cavalerie se font de plus en plus rares.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

La défense d'un pays comme la région occidentale du Canada dépend tellement du nombre de chevaux de cavalerie et de chasseurs à cheval que l'on pourrait mettre en campagne, que j'attirerai particulièrement l'attention sur la question de l'élevage des chevaux.

Je n'ai pas le temps de traiter ce sujet au long, et par conséquent je ne puis faire aucune proposition ou recommandation définie, mais il me semble que le pays se prête admirablement à l'élevage des chevaux en général et que si le gouvernement encourageait tant soit peu les éleveurs, il surgirait une importante industrie qui serait d'un grand avantage non seulement pour la région occidentale du Canada, mais pour tout l'empire.

Le besoin d'un terrain de campement comme celui qu'il y a à Petawawa se fait vivement sentir dans l'Ouest.

Lorsque j'étais à Sewell, l'on me montra une vaste étendue de terrain qui conviendrait parfaitement pour les exercices et les manœuvres et qui pourrait être achetée, paraît-il, pour un prix peu élevé.

Je ferai remarquer que c'est là une question importante, à laquelle l'on devrait donner toute l'attention voulue si l'on veut que les troupes de l'Ouest atteignent le degré de suffisance nécessaire.

Les observations générales que j'ai faites sous les différentes rubriques, quant à l'état et à la condition des troupes dans la région orientale du Canada, s'appliquent également, dans une large mesure, à l'Ouest.

PARTIE III.—RECAPITULATION.

Je me suis efforcé, dans le présent rapport, de faire comprendre la nécessité d'une solide organisation militaire en temps de paix et d'un remaniement dans la constitution de l'état-major afin de permettre une mobilisation immédiate et un prompt mouvement, qui seuls peuvent assurer au Canada l'initiative dans une guerre sérieuse.

Ce sont là des conditions essentielles pour mettre les troupes canadiennes en état de repousser une attaque.

Je ne suis pas appelé à exprimer une opinion sur la question du service universel, et je ne désire pas non plus le faire, mais je ne suis pas prêt, dans le moment, à dire que le système du volontariat ne répond pas aux besoins du Canada, vu qu'il n'a pas encore, à mon avis, été mis à une épreuve concluante.

L'on ne pourra le juger à son mérite que lorsqu'on verra les résultats que donnera la stricte application des règles et des règlements relatifs au service militaire.

Une armée qui est établie sur le principe du volontariat a certains avantages incontestables, et c'est le système qui convient probablement mieux au Canada que n'importe quel autre, pourvu que toutes les mesures voulues pour le rendre efficace soient prises.

Mais une solide organisation, un état-major composé d'officiers habiles et actifs et un personnel de commandants compétents sont les éléments essentiels pour son succès, et il faut mettre rigoureusement à exécution les règlements établis.

La pleine mesure du service qu'un volontaire (qu'il soit officier ou simple soldat) s'est engagé à faire doit être exigée.

A moins de cela, l'on n'arrivera à rien, et, dans le cas d'une guerre, les troupes seraient vite mises hors de combat et il s'ensuivrait un désastre.

D'après ce que j'ai pu constater, ces importantes conditions ne sont pas remplies.

Voici quels sont les principaux points faibles: organisation défectueuse; manque des connaissances voulues chez ceux qui exercent les hauts commandements; relâchement dans l'application des règlements déterminant les aptitudes que doivent posséder les officiers et les sous-officiers de la milice active; trop grande facilité qu'ont les officiers et soldats de se dérober à leurs engagements.

C'est seulement lorsque les règlements qui régissent la constitution et l'administration de la milice canadienne seront strictement appliqués que l'on pourra dire si le système actuel suffit ou non pour la défense du pays.

Vu le désir sincère de se perfectionner dans l'art militaire qui est apparent parmi toutes les troupes et les progrès marqués qui ont été faits en ces dernières années, je suis porté à croire que, tant que l'état de choses qui règne dans le moment sur le continent de l'Amérique du Nord restera tel qu'il est, le système actuel suffira pour répondre aux besoins du Canada pourvu qu'il y ait une bonne et forte organisation.

Nous vivons, cependant, à une époque où il se fait des changements et des progrès constants, et il incombe au département des renseignements de surveiller de près le cours des événements afin que le gouvernement soit tenu au courant des nouvelles méthodes qui seront adoptées dans les autres pays et qui nécessiteront peut-être l'établissement, au Canada, d'un système militaire plus drastique.

Je dois dire que, au cours de ma tournée d'inspection, j'ai vu plusieurs corps de cadets.

Le nombre de ces corps de jeunes "soldats" paraît augmenter rapidement dans tout le Canada, et j'ai été beaucoup frappé du beau physique des garçons, de leur air martial à la parade, de la précision et de l'aisance avec lesquelles ils faisaient l'exercice.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Je crois qu'une large part du succès obtenu de ce côté revient aux ecclésiastiques et aux laïques qui dirigent les diverses écoles et qui ont tant fait pour inculquer à leurs élèves les principes élémentaires de l'art militaire et les rendre ainsi capables de mieux défendre plus tard leur pays.

Je ne puis pas clore mon rapport sans exprimer ma haute appréciation pour l'aide que m'ont prôtee, pendant tout le cours de ma tournée d'inspection, le major général sir Percy Lake, inspecteur général des troupes canadiennes, le colonel F. I. Lessard, adjudant général, et les autres membres de l'état-major canadien qui m'ont accompagné partout.

Je dois aussi exprimer mes sincères remerciements pour le cordial accueil que l'on m'a fait dans tous les endroits où je suis allé.

J'ai été en contact si intime avec les troupes canadiennes durant mon service actif et elles se sont montrées si dignes de mon admiration et de mon estime, quo j'ai éprouvé un très vif plaisir à renouveler connaissance avec elles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. D. P. FRENCH, *général*,
Inspecteur général des troupes impériales.

ANNEXE " A ",

Date.	Lieu.	Observations
20 mai	Québec	
21 "	"	Inspection des 8me et 9me régiments.
22 "	"	Départ pour Toronto.
23 "	Toronto	Inspection des corps de cadets de Toronto par le Gouverneur général.
24 "	"	Dévoilement du monument élevé à la mémoire de ceux qui furent tués dans la guerre de l'Al. du Sud ; inspection des 2e, 10e et 4e rég.
25 "	"	Inspection des corps de troupes permanente à Toronto.
26 "	Hamilton	Inspection des 13me et 91me régiments.
27 "	"	Départ pour Montréal.
28 "	Montréal	Inspection des 1er, 3me, 5me et 65me régiments et des cadets.
29 "	"	Départ pour Québec.
30 "	Québec	Inspection des corps de troupes permanente, des forts et de l'arsenal.
31 "	"	Départ pour Kingston.
1 et 2 juin	Kingston	Inspection du 14me régiment de l'artillerie à cheval royale canadienne et du collège militaire royal.
3 juin	"	Départ pour Ottawa.
4 et 5 juin	Ottawa	Inspection des gardes à pied du Gouverneur général et du 43me régiment.
6 juin	"	Départ pour Halifax.
7 au 10 juin	Halifax	Inspection des corps de troupes permanente, des fortifications, des 63me et 68me régiment et du 1er régiment d'artillerie canadienne.
11 juin	Saint-Jean	Départ pour Saint-Jean ; inspection du 62me régiment et du 3me régiment d'artillerie canadienne.
12 "	"	Départ pour Niagara.
15 au 17 juin	Niagara	Inspection des troupes au camp.
18 juin	Kingston	" " "
19 et 20 juin	Petawawa	" " "
23 au 25 juin	Calgary	" " "
25 juin	Laggan	
26 "	Banff	
27 et 28 juin	Régina	Inspection de la gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest.
29 juin	Sewell	Inspection des troupes au camp.
29 juin au 2 juil.	Winnipeg	Inspection des 79me et 90me régiments.
4 juillet	Ottawa	Rapports remis à l'honorable ministre.

ANNEXE " B ".*(Non imprimée.)***ANNEXE " C ".**

Organisation proposée : établir une division de cavalerie, 5 divisions de différentes armes, 2 corps de troupes de campagne et 2 garnisons.

DIVISION DE CAVALERIE.

(Organisée seulement pour le cas d'une mobilisation, n'existe pas comme telle en temps de paix.)

1re brigade de cavalerie—

Garde de corps du gouverneur général.

9me cavalerie de Mississauga.

25me dragons.

9me batterie de l'artillerie de campagne canadienne.

1re compagnie du génie de campagne (n'existe pas encore).

Colonne de transport et d'approvisionnement de brigade de cavalerie (compagnie n° 12 de l'intendance).

Ambulance de campagne de la 13me brigade de cavalerie.

2me brigade de cavalerie—

3me dragons.

5me *Dragoons Guards*.

Batterie " A " de l'artillerie à cheval royale canadienne.

Compagnie du génie de campagne (n'existe pas encore).

Colonne de transport et d'approvisionnement de brigade de cavalerie.

Ambulance de campagne de la 3me brigade de cavalerie.

3me brigade de cavalerie—

6me hussards.

7me hussards.

11me hussards.

Batterie " B " de l'artillerie à cheval royale canadienne.

Compagnie du génie de campagne (n'existe pas encore).

Colonne de transport et d'approvisionnement de brigade de cavalerie (compagnie n° 13 de l'intendance).

Ambulance de campagne de la 6me brigade de cavalerie (lorsqu'elle sera formée).

5me brigade de cavalerie—

10me hussards.

13me dragons.

26me dragons.

Batterie d'artillerie à cheval.

Compagnie du génie de campagne (n'existe pas encore).

Colonne de transport et d'approvisionnement de brigade de cavalerie (compagnie n° 10 de l'intendance).

Ambulance de campagne de brigade de cavalerie.

PREMIÈRE DIVISION.

Cavalerie—

24^{me} cavalerie de Grey.

Artillerie—

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

1^{re} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (obusiers) (Guelph).

Grosse batterie (compagnie n° 3 de l'artillerie de place royale canadienne (Québec).

Génie—

Compagnie de campagne.

Compagnie de campagne.

Détachement de télégraphistes.

Infanterie—

1^{re} brigade (London, 22^{me}, 26^{me}, 27^{me}, 28^{me}).

2^{me} brigade (Guelph, 29^{me}, 30^{me}, 32^{me}, 33^{me}).

4^{me} brigade (Toronto, 23^{me}, 31^{me}, 35^{me}, 37^{me}).

Intendance—

Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 1 de l'intendance, Guelph).

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Service de santé—

Ambulance de campagne n° XIV (Sarnia).

Ambulance de campagne n° XV (London).

Ambulance de campagne.

TROUPES ATTACHÉES.

Colonne mobile—

1^{er} hussards.

6^{me} batterie de l'artillerie de campagne canadienne.

19^{me} brigade d'infanterie (London, 7^{me}, 21^{me}, 24^{me}, 25^{me}).

Ambulance de campagne n° XIX (Hamilton).

DEUXIÈME DIVISION.

Cavalerie—

17^{me} hussards (Montréal).

Artillerie—

6^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Montréal).

7^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Sherbrooke).

5^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Québec).

Brigade d'artillerie de campagne canadienne (obusiers).

2^{me} batterie de la brigade de grosse artillerie (Montréal).

Génie—

4^{me} compagnie de campagne (Montréal).

Compagnie de campagne.

Détachement de télégraphistes.

Infanterie—

9^{me} brigade (Montréal, 11^{me}, 64^{me}, 80^{me}, 83^{me}, 85^{me}).

18^{me} brigade (Montréal, 1^{er}, 3^{me}, 5^{me} (2), 65^{me}).

10^{me} brigade (Québec, 4^{me}, 17^{me}, 18^{me}, 55^{me}).

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Intendance—

Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 4 de l'intendance, Montréal).

Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 6 de l'intendance, Sherbrooke).

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Service de santé—

Ambulance de campagne n° IV (Montréal).

Ambulance de campagne n° V (Montréal).

Ambulance de campagne n° XX (Montréal).

TROUPES ATTACHÉES.

3^{me} brigade de cavalerie.

5^{me} brigade de cavalerie.

11^{me} brigade d'infanterie (Québec, 61^{me}, 87^{me}, 89^{me}, 92^{me}).

20^{me} brigade d'infanterie (Québec, 8^{me}, 9^{me}, 53^{me}, 84^{me}, 86^{me}).

Ambulance de campagne n° VI (Québec).

TROISIEME DIVISION.

Cavalerie—

14^{me} hussards (2 escadrons).

Régiment de cavalerie légère de l'Île-du-Prince-Edouard (1 escadron).

Artillerie—

3^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Sydney).

4^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Woodstock) (moins 1 batterie).

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

Brigade d'artillerie de campagne canadienne (obusier).

Batterie de grosse artillerie n° 1 (3^{me} brigade de grosse artillerie, Saint-Jean, N.-B.).

Génie—

1^{re} compagnie de campagne (Woodstock).

Compagnie de campagne.

Détachement de télégraphistes.

Infanterie—

12^{me} brigade (Saint-Jean, 73^{me}, 74^{me}, 82^{me}).

14^{me} brigade (Halifax, 68^{me}, 69^{me}, 78^{me}, 93^{me}, 94^{me}, avec le 76^{me} régiment pour former deux brigades).

Brigade.

Intendance—

Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 7 de l'intendance, Saint-Jean, N.-B.).

Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 8 de l'intendance, Kentville, N.-E.).

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Service de santé—

Ambulance de campagne n° VIII (Saint-Jean, N.-B.).

Ambulance de campagne n° IX (Charlottetown, I.-P.-E.).

Ambulance de campagne n° I (Halifax, N.-E.).

1 GEORGE V, A. 1911

TROUPES ATTACHÉES.

Colonnes mobiles—

13^{me} brigade d'infanterie (Woodstock, 62^{me}, 67^{me}, 71^{me}).8^{me} hussards (Essex).10^{me} batterie de la 4^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Woodstock).17^{me} brigade d'infanterie (Halifax, 63^{me}, 66^{me}, 75^{me}).14^{me} hussards (2 escadrons).

Artillerie de place et compagnie du génie.

Cavalerie—

2^{me} dragons.

QUATRIÈME DIVISION.

Artillerie—

2^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Hamilton).10^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Cobourg).

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

Brigade d'artillerie de campagne canadienne (obustier).

Batterie de grosse artillerie de Cobourg.

Génie—

2^{me} compagnie de campagne (Toronto).

Compagnie de campagne.

Détachement de télégraphistes.

Infanterie—

5^{me} brigade (Niagara Falls, 37^{me}, 39^{me}, 44^{me}, 77^{me}).15^{me} brigade (Hamilton, 13^{me}, 19^{me}, 38^{me}, 91^{me}).16^{me} brigade (Toronto, 2^{me} (2), 10^{me}, 48^{me}).

Intendance—

Colonne de transport et d'approvisionnement (Toronto, compagnie n° 2 de l'intendance).

Colonne de transport et d'approvisionnement (Hamilton, compagnie n° 9 de l'intendance).

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Colonne de transport et d'approvisionnement.

Service de santé—

Ambulance de campagne n° X (Toronto).

Ambulance de campagne n° XI (Toronto).

Ambulance de campagne n° XII (Hamilton).

TROUPES ATTACHÉES.

1^{re} brigade de cavalerie.3^{me} brigade d'infanterie (12^{me}, 20^{me}, 34^{me}, 36^{me}).

CINQUIÈME DIVISION.

Cavalerie—

4^{me} hussards (Kingston).

Artillerie—

8^{me} brigade de l'artillerie de campagne canadienne (Ottawa).9^{me} brigade de l'artillerie canadienne (Deseronto).

Brigade d'artillerie de campagne canadienne.

Brigade de l'artillerie de campagne canadienne (obusiers).

Batterie de grosse artillerie.

DOC. PARLEMENTAIRE No 35a

Génie—

- 3^{me} compagnie de campagne (Ottawa).
- 5^{me} compagnie de campagne (Kingston).
- Détachement de télégraphistes.

Infanterie—

- 6^{me} brigade (Clarke, 15^{me}, 16^{me}, 40^{me}, 45^{me}).
- 7^{me} brigade (Kingston, 14^{me}, 46^{me}, 47^{me}, 57^{me}).
- 8^{me} brigade (Ottawa, gardes à pied du gouverneur général, 41^{me}, 42^{me}, 43^{me}, 56^{me}, 59^{me}).

Intendance—

- Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 3 de l'intendance, Kingston).
- Colonne de transport et d'approvisionnement (compagnie n° 5 de l'intendance, Ottawa).
- Colonne de transport et d'approvisionnement.
- Colonne de transport et d'approvisionnement.

Service de santé—

- Ambulance de campagne n° 11 (Ottawa).
- Ambulance de campagne.
- Ambulance de campagne.

TROUPES ATTACHÉES.

- 2^{me} brigade de cavalerie.

CE QUI MANQUE POUR COMPLETER LES CADRES.

Cavalerie—

- 2^{me} brigade de cavalerie —1 régiment.

Artillerie—

- Division de cavalerie, 1 batterie d'artillerie à cheval, pour la 5^{me} brigade.
- 1^{re} division, 3 batteries d'artillerie de campagne.
- 2^{me} division, 1 brigade d'artillerie de campagne (obusiers).
- 3^{me} division, 2 brigades d'artillerie de campagne.
 - 1 brigade d'artillerie de campagne (obusiers).
- 4^{me} division, 1 brigade d'artillerie de campagne.
 - 1 brigade d'artillerie de campagne (obusiers).
- 5^{me} division, 1 brigade d'artillerie de campagne.
 - 1 brigade d'artillerie de campagne (obusiers).
 - 1 batterie de grosse artillerie.

Surplus—7 batteries de grosse artillerie.

Génie—

- 2^{me} brigade de cavalerie, 1 compagnie de campagne.
- 3^{me} brigade de cavalerie, 1 compagnie de campagne.
- 5^{me} brigade de cavalerie, 1 compagnie de campagne.
- 1^{re} division, 2 compagnies de campagne.
 - 1 détachement de télégraphistes.
- 2^{me} division, 1 compagnie de campagne.
 - 1 détachement de télégraphistes.
- 3^{me} division, 1 compagnie de campagne.
 - 1 détachement de télégraphistes.
- 4^{me} division, 1 compagnie de campagne.
 - 1 détachement de télégraphistes.

1 GEORGE V, A. 1911

Intendance—

Ce qu'il faudrait avoir: 4 colonnes de transport et d'approvisionnement pour brigades de cavalerie.

5 colonnes de transport et d'approvisionnement divisionnaires.

Disponibles: 12 compagnies de l'intendance.

Service de santé—

Ce qu'il faudrait avoir: 4 ambulances de campagne pour cavalerie.

15 ambulances de campagne.

2 ambulances de campagne pour colonnes mobiles.

Disponibles: 3 ambulances de campagne pour cavalerie.

14 ambulances de campagne.

SOMMAIRE.

CE QUI MANQUE POUR COMPLÉTER LES CADRES.

Cavalerie—

1 régiment.

Artillerie—

1 batterie d'artillerie à cheval.

7 brigades d'artillerie de campagne.

4 brigades d'artillerie de campagne (obusiers).

1 batterie de grosse artillerie.

Génie—

3 compagnies de campagne.

5 compagnies de campagne.

4 détachements de télégraphistes.

Intendance—

12 compagnies.

Service de santé—

1 ambulance de campagne pour cavalerie.

3 ambulances de campagne.

SURPLUS.

Artillerie—

7 batteries de grosse artillerie.

Dans certaines provinces, il y a un surplus d'infanterie, mais dans d'autres il y a des vides à combler. Généralement parlant, il y a un peu trop de fantassins.

ANNEXE " D ".

NOMBRE DE CHEVAUX DONT A BESOIN LA MILICE CANADIENNE.

SUR LE PIED DE PAIX.

Branche du service.	Nombre de chevaux.
Cavalerie.	7,636
Artillerie de campagne.	1,992
Artillerie de place.	1,414
Génié.	244
Corps de guides.	200
Infanterie.	509
Intendance.	1,259
Service de santé.	658
	<hr/>
	13,912

SUR LE PIED DE GUERRE (EN PRENANT LES CADRES ACTUELS DES DIVERSES UNITÉS).

Cavalerie.	14,336
Artillerie.	7,259
Génié.	598
Corps de guides.	400
Infanterie.	5,064
Intendance.	1,050
Service de santé.	1,364
	<hr/>
	30,671



